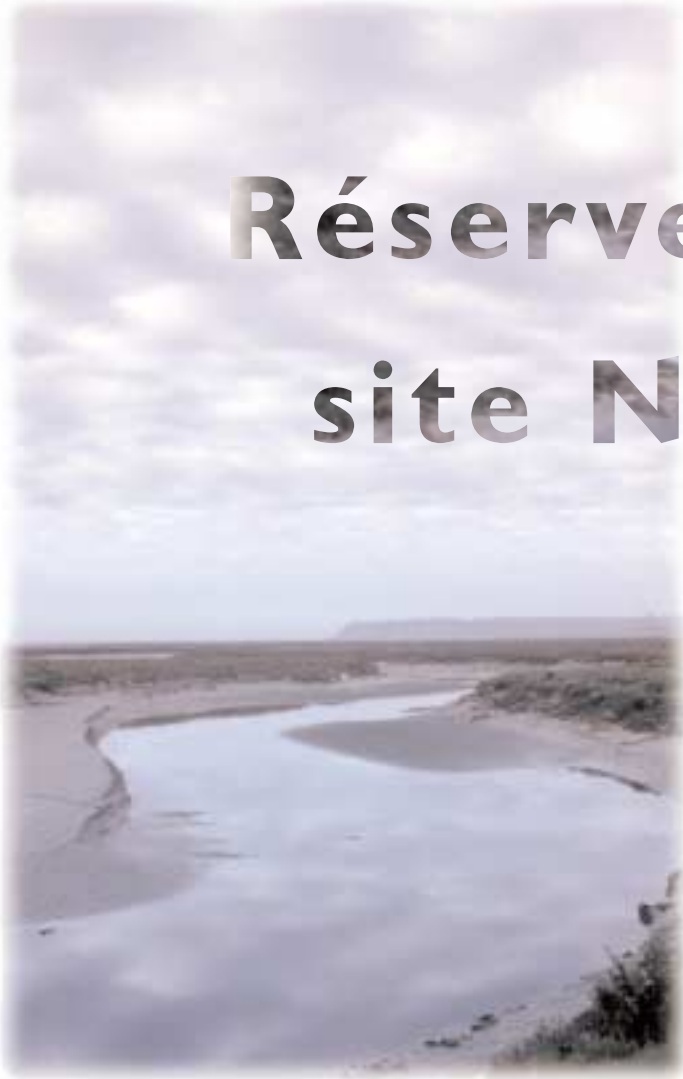




# Baie de Saint-Brieuc

## Réserve Naturelle site Natura 2000



**Rapport  
d'activité  
2000 - 2001**



Réserve Naturelle  
BAIE DE SAINT-BRIEUC



# Rapport d'activité

## Réserve Naturelle

### Site Natura 2000

#### Baie de Saint-Brieuc

---

<b>Sommaire</b>
-----------------

Agenda	4
Dans la presse	6
Le bilan	7
Gestion administrative	8
compte rendu du comité consultatif d'octobre 2000	8
compte rendu du comité consultatif d'octobre 2000	11
projet d'arrêté préfectoral	14
Gestion de l'espace	16
Activités scientifiques	18
compte rendu du GTS de juin 2001	18
bibliographie	21
études réserve	22
Plan de référence de la Baie	26
Etudes Natura 2000	28
Communication, accueil du public	30
produits de communication	30
Maison de la Baie	31
observatoire permanent de la fréquentation	34
nouvelles coordonnées	36



# Agenda 2000- 2001

2000-2001	octobre	novembre	décembre	janvier
dominante	<p>Élaboration BP 2001</p> <p>* comité consultatif (25 octobre)</p> <p>* édition du dépliant ADT « Rendez-vous des migrants »</p>	<p>* conception du dépliant richesse du patrimoine de la Baie – porte fiche balades en Baie [CABRI/CG]</p> <p>* élaboration des maquettes des panneaux de signalisation réserve</p>	<p>* démarrage de l'étude typologie et cartographie des habitats marins</p> <p>* rendu de l'étude « inventaire et cartographie des espèces et habitats d'intérêt communautaire »</p> <p>* participation au National Oiseaux 2000</p>	<p>* comité pilotage de la réserve naturelle (validation de la signalétique)</p> <p>* publication de l'étude « bilan de la fréquentation estivale 2000 »</p> <p>* intervention au 2<sup>ème</sup> carrefour des gestions locales de l'eau</p> <p>* élaboration du projet d'arrêté préfectoral réglementant les activités touristiques et de loisir</p>
délibération	<p>* mission typologie et cartographie des habitats marins</p> <p>* Budget – DM2</p>	<p>* candidature CABRI – opérateur local Natura 2000</p> <p>* convention GEOCA</p>	* BP 2001	

	février	mars	avril	mai
dominante	<p>* démarrage de la procédure de recrutement « ambassadeur des espaces naturels »</p>	<p>* prélèvements sédiments et benthos</p> <p>* étude des amphibiens des dunes de Bon Abri</p>	<p>* suivi de la population de courlis corlieu</p> <p>* Assemblée générale Réserves Naturelles de France</p>	<p>* intervention formation CNFPT « gérer la biodiversité »</p> <p>* participation à l'élaboration de l'organisation de la fête du sport de Saint-Brieuc</p>
délibération				<p>Convention CABRI :DIREN fonctionnent réserve</p> <p>Adhésion à Réserves Naturelles de France</p>

2001	juin	juillet	Août	septembre
dominante	<p>* réunion Groupe technique scientifique (25 juin)</p> <p>* mise en place panneaux de signalisation réserve</p> <p>* démarrage étude « impact de la gestion pastorale sur les communautés végétales des prés-salés »</p> <p>* démarrage étude « gestion du complexe dunaire de Bon Abri »</p> <p>* études des invertébrés terrestres (GRETIA)</p> <p>* participation à la commission environnement de la communauté de commune de Lamballe</p> <p>* prise de fonction de Justine VIDAL</p>	<p>* démarrage étude accueil et gestion de la fréquentation touristique</p> <p>* comité consultatif/ 1<sup>er</sup> comité de pilotage Natura 2000 (2 juillet)</p> <p>* cartographie terrestre complémentaire Natura 2000</p> <p>* réception chantier « signalétique terrestre de la réserve naturelle » (5 juillet)</p> <p>* Suivi du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc</p>	<p>* mise en place du balisage maritime</p> <p>* élaboration BP 2002</p> <p>* commission de visite du gisement de coques de la baie (21 août)</p>	<p>* élaboration de la plaquette de synthèse des réglementations</p> <p>* bilan d'activité 2000/2001</p> <p>* élaboration d'une ligne graphique « réserve naturelle Baie de Saint-Brieuc »</p> <p>* emménagement dans les locaux de la maison de la Baie</p>
délibération	<p>Désignation d'un représentant à Réserves Naturelles de France</p> <p>Désignation d'un représentant au comité consultatif de la réserve</p>	<p>Convention CABRI-CG</p> <p>Bail d'utilisation des locaux de la maison de la baie</p>		



# Au jour le jour

## Comités Consultatifs

25 octobre 2000

2 juillet 2001

## Groupe technique scientifique

25 juin 2001

## Comité de pilotage restreint

8 janvier 2001

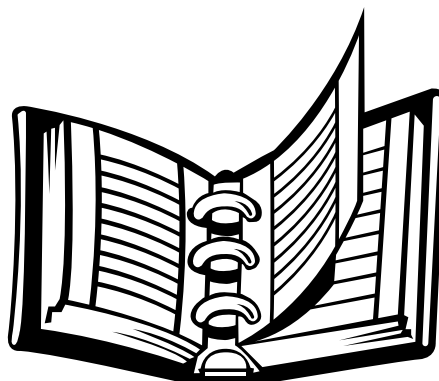
5 février 2001

22 mars 2001

19 avril 2001

17 mai 2001

29 mai 2001



## Comité de pilotage

15 janvier 2001

## Commissions environnement CABRI

26 octobre 2000

30 novembre 2000

21 décembre 2000

## Conseils d'agglomération

26 octobre 2000 - Mission typologie et cartographie des habitats marins

30 novembre 2000 - Convention avec le GEOCA  
- Candidature CABRI en tant qu'opérateur local Natura 2000  
- Subvention à la Maison de la baie

21 décembre 2000 - Adhésion de la CABRI à la Maison de la Baie

7 juin 2001 - Désignation de représentants au comité consultatif  
- Désignation de représentants à RNF

10 mai 2001 - Convention avec la DIREN au titre de l'année 2001  
- Adhésion à l'association Réserves Naturelles de France

5 juillet 2001 - Convention avec le Conseil Général des Côtes d'Armor  
- Location de locaux à la Maison de la baie de Saint-Brieuc

## Réserves Naturelles de France

6 septembre 2000 - groupe de travail « Plans de gestion et documents d'objectifs »

29 janvier 2001 - commission scientifique - groupe oiseau

## Réseau NATURA 2000 de Bretagne

11 janvier 2001 19 avril 2001

20 février 2001 17 mai 2001

22 mars 2001 15 Juin 2001



## dates à retenir

---



9-10 décembre 2000 - stand CABRI- Maison de la baie au "National des Oiseaux" Brézillet

24 janvier 2001 – intervention au carrefour de la gestion locale de l'eau – assises nationales de l'eau des collectivités sur le thème « zones humides : des épurateurs à protéger »

10 mars 2001 – intervention de la Gendarmerie Maritime, de l'ULAM, et de l'ONC contre deux pêcheurs à la civelle sur l'estuaire du Gouessant

31 mai 2001 – intervention dans le cadre des journées de formation CNFPT sur le thème « l'environnement dans le développement durable : préserver la biodiversité »

27 juin 2001 – participation à la commission environnement de la communauté de communes de Lamballe – programme restauration de cours d'eau

16-17 juin 2001 – Fête du sport organisée par la ville de Saint-Brieuc sur la plage du Valais en coordination avec la réserve naturelle

5 juillet 2001 – réception de travaux pour le balisage terrestre de la Réserve Naturelle

6 août 2001 - l'action de chasse illicite et destruction d'une espèce protégée (Mouette tridactyle) à Yffiniac - la CABRI se constitue partie civile.

21 août 2001 - commission de visite du gisement de coque en Baie de Saint-Brieuc

## Dans la presse

---



Armor magazine - septembre 2000 - la réserve naturelle de la baie

Le griffon - septembre 2000 - La magie de la Baie

Télégramme - 4 novembre 2000 - L'arpenteur des grèves en photographie

Télégramme - 8 novembre 2000 - Natura 2000 : la baie doublement protégée

La lettre des Réserves naturelles -1<sup>er</sup> trimestre 2001 - Une charte de co-gestion à Saint-Brieuc

Ouest France - 8 août 2001 - Yffiniac : un homme abat un oiseau protégé. Il ira au tribunal

Ouest France - 8 août 2001 - La Cabri crée un poste d'ambadrice

Télégramme - août 2001 - Justine Vidal, ambadrice pour une réserve naturelle

Télégramme - 30 août 2001 - Baie de Saint-Brieuc : des réserves dans la réserve



# le bilan d'activité



Un site  
Un rapport d'activité  
Deux missions

**C**e rapport est le second bilan d'activité de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc.

Cette année a été marquée par la mise en place du balisage de la Réserve présentant une information minimum que doit recevoir toute personne pénétrant dans le périmètre de la réserve.

C'est aussi l'élaboration et la validation du projet d'arrêté préfectoral réglementant les activités sportives, touristiques et de loisirs sur la Réserve Naturelle qui devrait prendre effet au cours de cette année 2001.

**P**remier bilan d'activité pour une mission nouvelle : La Baie de Saint-Brieuc est inscrite au réseau Européen **Natura 2000**.

**La date à retenir :**  
**le 2 juillet 2001 - Premier comité de pilotage du site Natura 2000.**

Ce comité a permis de présenter la démarche Natura 2000, son organisation, le plan de travail, la création de groupe de travail...

Ce comité a validé la demande de la CABRI formulée par le Conseil d'Agglomération du 30 novembre 2000, d'être l'opérateur local.

Natura 2000 a permis cette année la réalisation de la cartographie et de la caractérisation des habitats terrestres et des espèces d'intérêt européen et de la cartographie des habitats marins.



Justine Vidal- CABRI

## le personnel

**L**'équipe de la réserve naturelle s'est agrandie avec l'arrivée :

En décembre 2000 : Anne Claude Vaudin, chargée de mission Natura 2000 à la CABRI, qui réalise la cartographie des milieux rocheux et la réalisation du cahier des charges pour la réalisation de la cartographie des habitats marins des sites Natura 2000 en Bretagne.

En janvier 2001: Vivarmor Nature recrutait Jeremy Allain, qui développe des activités de suivis naturalistes indispensables à la protection des habitats et des espèces.

En juin 2001 : Justine Vidal, ambassadrice des espaces naturels à la CABRI, assure les aspects de surveillance de la réserve naturelle, l'information du public, les suivis naturalistes, la surveillance de la qualité des eaux. Elle participe également aux programmes scientifiques de recherche.



Anne Claude Vaudin - CABRI



Jeremy Allain - Vivarmor



# Gestion administrative

## Comités Consultatifs



### Compte rendu du comité du 25 octobre 2000

Le comité consultatif de la réserve naturelle de la baie de SAINT-BRIEUC s'est réuni, à la Maison de la Baie, le mercredi 25 octobre 2000, sous la présidence de M. DOBO SCHOENENBERG, Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor, représentant M. le Préfet.

#### I – RAPPORT D'ACTIVITES

A la demande du Président, M. PONSERO présente le rapport d'activités de la réserve naturelle pour l'année 2000. Il rappelle que ce rapport constituera, au fil des années, la mémoire de la réserve et que sa présentation est l'occasion de revenir sur le bilan des opérations de l'année écoulée et de préciser le programme de l'année suivante.

M. MORIN, Président de la Maison de la Baie, souligne qu'il est très satisfait du fonctionnement actuel de la réserve et qu'il observe une mutation entre la fonction pédagogique de la maison de la Baie d'avant la création de la réserve et une dynamique globale qui résulte aujourd'hui du fonctionnement de la réserve.

M. GEFFRAY rappelle, se référant au compte-rendu d'activités sur la gestion administrative, que la préparation du plan de gestion doit être désormais l'activité essentielle avec une échéance à deux ans pour aboutir.

M. LESAGE fait remarquer, à l'occasion de la présentation de ce rapport, qu'il a constaté une dégradation d'une partie du territoire de la réserve par un troupeau de vaches.

M. PONSERO précise qu'il existe une convention avec un agriculteur pour une occupation temporaire du domaine public pour y faire paître des vaches. Cette convention expire en 2002. Le président suggérant que la convention soit dénoncée par anticipation, M. PONSERO propose qu'un constat des dégradations sur l'environnement soit effectué avant de mettre un terme à la convention.

#### II – ORGANISATION FONCTIONNELLE, CHARTRE DE FONCTIONNEMENT ENTRE LES CO-GESTIONNAIRES

M. PONSERO présente l'organisation fonctionnelle de la réserve avec ses trois co-gestionnaires. Il précise que dans le cadre de la charte de fonctionnement, un groupe technique et scientifique a été constitué en collaboration avec VIVARMOR-NATURE. Son rôle sera de définir en commun les études et suivis scientifiques nécessaires, de participer à l'élaboration du plan de gestion et de valider les opérations de gestions programmées.

Il précise qu'un comité de pilotage est créé. Le comité restreint regroupe les trois co-gestionnaires de la réserve et le conservateur. Ce comité comprend également une formation plus large qui intègre les communes incluses dans la réserve.

Le rôle de ce comité de pilotage est de renforcer la coopération entre les co-gestionnaires, d'élaborer le budget de la réserve et l'ordre du jour des comités consultatifs et de préparer les actions de gestion et de communication sur la réserve.

#### III – BALISAGE DE LA RÉSERVE

M. PONSERO indique que ce balisage est en cours de réalisation. Les panneaux seront mis en place pendant l'hiver 2000 et le début de l'année 2001. Deux types de panneaux sont prévus : des panneaux d'information au nombre de treize, et des panneaux de limite de la réserve au nombre de vingt environ. Les panneaux d'information seront implantés aux arrivées de routes, et près des parkings. Ils expliciteront notamment les interdictions. Le contenu précis de ces panneaux d'information sera établi en concertation avec VIVARMOR-NATURE. S'agissant de la localisation, elle a été étudiée avec les co-gestionnaires.

Sur demande de M. LESAGE, concernant les choix d'implantation de ces balises terrestres, M. PONSERO indique que les lieux précis sont à l'étude et que les panneaux implantés dans le cadre du plan « vert et bleu » ne feront pas double emploi avec ceux de la réserve naturelle. Il précise que treize panneaux d'infor-

Y participaient :

M. LESAGE, Maire de LANGUEUX, représentant le président de la CABRI,  
M. CAMPION, Maire d'HILLION,  
M. BRIENS, Maire de MORIEUX,  
M. NOIROT, Directeur Départemental des Affaires Maritimes,  
MM. LASNE et RICHARD, représentant la DIREN,  
M. MORIN, Président de la Maison de la Baie,  
M. PONSERO, Conservateur de la réserve naturelle de la baie,  
M. MELGUEN, représentant la Direction Départementale de l'Équipement,  
M. DELSOL, représentant la Direction Départementale de Jeunesse et Sports,  
M. MAO, représentant IFREMER,  
MM. GEFFRAY et GUILLAUME, représentant l'association VIVARMOR-NATURE,  
M. LIERON, représentant l'association GEOCA,  
M. BRUNET, représentant l'Association Départementale du Tourisme Équestre,  
M. SALARDAIN, vice-président du syndicat des mytiliculteurs  
M. GAUDIN, représentant M. MONNIER de l'Université de Rennes 1,  
M. RAYMOND, Chef du Bureau de l'Environnement à la préfecture.





mation sont prévus mais qu'ils pourront être augmentés d'une ou deux unités selon les demandes des communes. Il ajoute que ces panneaux seront « réglementaires », distincts des panneaux d'information qui seront implantés ultérieurement et dont le caractère sera essentiellement pédagogique.

Le comité consultatif donne son accord à ce projet de balisage sous la double réserve d'un contact avec les maires concernés et que le comité de pilotage soit consulté sur le texte des panneaux et leur implantation.

M. PONSERO précise que le balisage maritime (D.P.M.) a été établi par la Direction Départementale de l'Équipement (subdivision des phares et balises).

M. GEFFRAY rappelle que VIVARMOR avait souhaité des balises plus grosses.

M. MELGUEN précise que des balises au-delà de 80cm de hauteur sont d'un prix très élevé.

M. GEFFRAY demande en outre que le balisage soit prévu à la pointe de CESSON où des travaux d'aménagement sont en cours.

#### IV – PROJET DE BUDGET 2001

M. PONSERO présente le projet de budget et rappelle que la création d'un poste d'agent technique prévu au budget, sera examiné par la CABRI le 30 novembre prochain.

M. MORIN souhaite savoir le nombre de postes à prévoir pour un fonctionnement optimum de la réserve.

M. LASNE précise que la réserve pourrait à terme comprendre jusqu'à dix postes à temps plein.

Sur observation de M. GEFFRAY, le président fait observer que les « études et recherches » présentées dans le budget devaient distinguer celles relevant de la procédure « Natura 2000 » et celles prévues dans le cadre de la réserve.

Le projet de budget 2001 est validé par le comité consultatif : quinze voix pour et une abstention.

#### V – CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS PROTEGES

Le projet de budget pour 2001 prévoit l'ouverture d'un poste d'agent technique dont la mission essentielle sera la surveillance et la garde de la réserve. L'agent sera recruté sur un

contrat emploi- jeune soumis à l'approbation du Préfet. Le plan de financement du poste prévoit un financement Etat, Agence de l'Eau et FEDER. La rémunération prévue pour ce poste est établie sur la base du SMIC plus 14 %.

M. LESAGE demande les raisons de ce pourcentage ajouté au SMIC.

M. PONSERO précise qu'il a proposé d'aligner la rémunération de cet emploi - jeune sur celle des autres emplois-jeunes de la CABRI.

M. GUILLAUME demande si un emploi type « cavalier » ne pourrait pas être accepté pour ce poste.

Le problème de l'entretien du cheval reste posé et la pratique de l'équitation devrait être requise dans le profil du poste.

M. PONSERO ajoute qu'une formation de cet emploi- jeune sera assurée par la CABRI.



#### VI - LE SITE « NATURA 2000 »

M. PONSERO rappelle que le plan de gestion de la réserve naturelle doit intégrer la zone « Natura 2000 ». La cartographie des zones est en cours d'élaboration. Il précise que le Préfet devra désigner le gestionnaire de la réserve, comme opérateur local pour « Natura 2000 » et que la constitution du comité de pilotage devra être engagée.

Il ajoute que le prochain comité consultatif fera le point complet sur le processus « Natura 2000 » et son déroulement.

Le président précise que l'Etat va probablement agréer la CABRI comme opérateur local.

M. LASNE ajoute qu'il est important qu'une collectivité locale soit désignée comme opérateur.

M. GEFFRAY demande ce que « Natura 2000 » apporte en plus sur la réserve naturelle.

M. PONSERO précise que l'extension de la zone protégée permettra d'assurer une cohérence biologique entre le cœur et la périphérie de la réserve.

M. GEFFRAY s'interroge sur le rôle de la CABRI dans la zone « Natura 2000 ».

Le président précise que le comité consultatif de la réserve sera sans doute le comité de pilotage de « Natura 2000 ». Par contre, la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la CABRI. S'agissant des zones « Natura 2000 » situées hors de la compétence de la CABRI, son président

La CABRI, lors du Conseil d'Agglomération du 30 novembre 2000, a proposé sa candidature afin d'être opérateur local du site Natura 2000





devra signer des conventions avec les communes concernées.

M. LASNE rappelle en conclusion que tout ce qui est fait sur le territoire de la réserve naturelle (plan de gestion, règlement), répond aux exigences de « Natura 2000 ». Au-delà du territoire de la réserve naturelle, un plan de gestion d'entretien des milieux sera engagé et l'élaboration du document d'objectif nécessitera des conventions avec chacune des communes hors réserve.

#### **VII – PROJET D'ARRETE préfectoral SUR LES ACTIVITES SPORTIVES, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**

M. PONSERO présente le projet d'arrêté préfectoral a été établi en concertation avec les associations concernées et la DIREN. Il rappelle que l'organisation de manifestations ou d'activités sportives, touristiques et de loisirs, nécessitera obligatoirement l'information du comité consultatif pour avis et celle du préfet qui autorisera ces manifestations.

M. DELSOL fait remarquer que la randonnée pédestre n'a pas été retenue dans les activités soumises à réglementation et que l'article 6 relatif aux sports de plage est difficile à mettre en œuvre.

M. LESAGE souligne également l'absence de référence à la randonnée pédestre alors que le GR34 traverse la réserve. Il fait par ailleurs observer que l'article 9 du projet indique que les chiens sont interdits dans les zones de protection renforcée mais rappelle sa remarque précédente sur les bovins qui eux sont « autorisés ».

M. BRUNET représentant l'association départementale de tourisme équestre fait observer que s'agissant de l'article 2 relatif à la pratique d'activités équestres, la contrainte de quatre-vingt-dix minutes après la pleine mer où cette activité est interdite, ne serait pas justifiée.

M. LASNE lui précise que la réglementation doit être simple, facile à comprendre pour être respectée par tous les cavaliers et que la rédaction de cet article a fait l'objet d'une concertation avec les représentants du sport équestre. Par ailleurs, les principes de réglementation doivent être axés sur les horaires des marées. Ils pourront être assouplis ultérieurement au vu de leur application sur le terrain.

Le président souhaite néanmoins que le document soit réexaminé pour tenir compte des observations émises.

M. GEFFRAY suggère que s'agissant de l'ensemble des activités de loisirs ou professionnelles, un seul texte soit proposé pour fixer les règles au lieu de plusieurs arrêtés. Il rappelle qu'un recensement des pratiques actuelles concernant les activités professionnelles et de loisirs sur la réserve, devrait être un préalable à la rédaction d'un arrêté fixant les interdictions.

Tout en reconnaissant le bien fondé de cette demande, M. PONSERO souligne que ce travail de recensement est de longue haleine.

Le président demande pour la réunion du prochain comité, un recensement le plus exhaustif possible des activités existantes et qu'après concertation entre les différentes parties, un texte soit proposé pour être mis en application avant la saison 2001.

M. NOIROT souhaiterait que le projet d'arrêté utilise des termes maritimes pour caractériser la navigation.

S'agissant de l'article 9 relatif à l'interdiction des chiens, M. LASNE s'interroge de la nécessité d'imposer la tenue en laisse en dehors des zones de protection renforcées.

Le Président rappelle que cette disposition est issue du décret de 1998 et qu'elle est obligatoire. Néanmoins, l'expression « tolérés tenus en laisse » est difficile à mettre en œuvre.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Le Président,  
Denis DOBO SCHOENENBERG

**Le projet d'arrêté préfectoral présenté lors de ce comité sera définitivement validé lors du comité consultatif du 2 juillet 2001.**



## Compte rendu du comité consultatif de la réserve naturelle et du comité de pilotage Natura 2000 du 2 juillet 2001

Le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de la Baie de SAINT-BRIEUC ainsi que le Comité de Pilotage Natura 2000 du site "Baie de SAINT-BRIEUC" s'est réuni, à la Maison de la Baie, le lundi 2 juillet 2001, sous la présidence de M. BARTHELEMY, Préfet.

### I. Projet d'arrêté préfectoral portant réglementation de certaines activités dans la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Monsieur le Préfet, Président, rappelle que conformément aux articles 17 et suivants du décret n° 98 - 324 du 28 avril 1998, portant création de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint Brieuc, les activités sportives, touristiques ou de loisirs de cette réserve sont réglementées conjointement par le Préfet du Département et par le Préfet Maritime, après avis du Comité Consultatif.

A la demande du Président, Monsieur PONSERO, présente aux participants le projet d'arrêté préfectoral proposé.

Monsieur BRUNEL est favorable sur le principe à la rédaction de ce texte mais aurait souhaité, comme cela avait été formulé lors du précédent comité, que la période d'interdiction de pratique d'activité équestre, avant et après la pleine mer, soit limitée à 60 minutes au lieu de 90 minutes.

Monsieur RAOUL souligne qu'il y a beaucoup de cavaliers dans la baie, dont un certain nombre vont déranger les oiseaux.

Monsieur LASNE indique qu'une réserve naturelle doit prendre en compte les activités humaines réalisées sur le site. Toutefois, à partir d'un certain seuil, il y a incompatibilité entre ces activités et la fonction même de la réserve naturelle. Celles-ci doivent donc être réglementées.

Monsieur BRUNEL précise que l'interdiction de la pratique d'activité équestre, avant et après la pleine mer risque d'être préjudiciable à l'activité de thalassothérapie équine professionnelle qui se pratique sur Bon Abri.

Monsieur PONSERO indique que cette activité est antérieure à la réserve naturelle et doit donc être prise en considération.

Le Président le confirme et propose que soit modifiée la rédaction de l'article 2 alinéa 2 du projet d'arrêté, comme suit :

**« Par dérogation, l'entreprise de thalassothérapie équine est autorisée à pratiquer son activité durant la pleine mer à l'allure du pas, dans l'anse de Morieux entre la pointe des Guettes et l'extrémité Est des dunes de Bon Abri ».**

Le Président souligne que le Préfet Maritime a de nouveau été consulté sur le projet d'arrêté réglementant ces activités et qu'il a souhaité que les prescriptions de celui-ci soient mentionnées dans "trois arrêtés distincts et complémentaires afin de se prémunir contre une éventuelle contestation de l'arrêté sur la forme." :

\* un arrêté du Préfet du Département réglementant les activités sur le rivage,

\* un arrêté du Préfet Maritime réglementant la navigation et le mouillage des engins immatriculés et des engins non immatriculés au-delà des 300 mètres,

\* un arrêté du maire réglementant la baignade et l'usage des engins non immatriculés dans la bande des 300 mètres.

Monsieur LASNE indique qu'une réserve naturelle est un territoire d'exception, où toutes mesures de protection peuvent être prises par le Préfet.

Le Président souhaite, dans un souci de lisibilité, qu'un seul arrêté soit pris, conformément d'ailleurs à l'article 17 du décret qui prévoit que l'arrêté doit être signé conjointement par le Préfet du Département et le Préfet maritime.

Monsieur PONSERO, indique qu'à la demande des Affaires Maritimes, il convient de changer la terminologie mentionnée à l'article 4 « engins nautiques à moteur » par « véhicules nautiques à moteur ».

Le Président propose que sous réserve des corrections apportées à l'article 2 et 4, le texte proposé soit validé par le comité. Il précise que le projet d'arrêté modifié sera transmis au Préfet Maritime accompagné d'un courrier lui précisant que dans un souci de simplification administrative, et pour tenir compte de l'article 17 du décret, les activités sportives, touristiques ou de loisirs soient réglementées par un seul arrêté conjoint.

Y participaient :

M. LE FAUCHEUR, Maire de PLERIN, Vice-Président de la CABRI,  
M. CADEC, adjoint au Maire de SAINT-BRIEUC,  
M. CAMPION, Maire d'HILLION,  
M. HINAULT, Maire d'YFFINIAC,  
M. COUDOL adjoint au Maire de PLENEUF VAL ANDRE,  
M. CHENARD, conseiller municipal de PLERIN,  
M. LE NORMAND, conseiller municipal de PLERIN,  
M. CHANTREL, adjoint au Directeur Départemental des Affaires Maritimes, représentant le Préfet Maritime,  
M. MORIN, Président de la Maison de la Baie,  
M. LASNE et RICHARD, représentant la DIREN,  
M. PONSERO, Conservateur de la Réserve Naturelle de la Baie,  
M. ALLAIN et GUILLAUME, représentant l'Association Vivarmor Nature,  
M. HALLEUX, conservatoire de littoral,  
M. RAOUL, Groupe d'Etudes Ornithologique des Côtes d'Armor,  
Mme VAUDIN, Réserve Naturelle / Natura 2000,  
Mme VIDAL, Réserve Naturelle,  
M. CHIROUX Claude de l'Association Bretagne Vivante,  
M. BRUNEL, représentant l'Association Départementale du Tourisme Equestre,  
M. RAULT, Chambre d'Agriculture,  
M. Le MENACH, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,  
M. PLEIBER et Mme POSTEC, Direction Départementale de l'Équipement,  
M. BLANCHARD, Direction Départementale de Jeunesse et Sports,  
Mme PINCEMIN, mairie de PLERIN,  
M. RAYMOND, Chef du Bureau de l'Environnement à la Préfecture,  
Mme GAULTIER, adjointe au Chef de Bureau de l'Environnement à la Préfecture.

**Sous réserve de la mise au point avec la préfecture maritime sur la mise en forme du texte, et des corrections apportées à l'article 2 et 4, ce projet d'arrêté préfectoral est validé par le comité.**



Monsieur MORIN indique que l'article 10 qui stipule que les chiens sont interdits dans les zones de protection renforcée va susciter des interrogations de la part de personnes qui se promènent depuis des années sur le site avec leurs chiens. Il suggère que des réunions d'information se déroulent dans les différentes communes, afin d'expliquer aux riverains, les missions de la réserve naturelle et les motivations de cet article.

Monsieur ALLAIN souligne que le Groupe Technique Scientifique de la réserve naturelle qui s'est réuni le 26 juin souhaite que cet arrêté soit pris le plus rapidement possible.



**Le premier Comité de pilotage du site Natura 2000 "Baie de Saint-Brieuc" valide le choix de la CABRI, comme opérateur local**

## II. présentation de la démarche Natura 2000

Le Président rappelle que le site Natura 2000 de la Baie de Saint Brieuc est le même que celui de la Réserve Naturelle de la Baie, étendu aux communes de PLERIN, PLENEUF VAL ANDRE et PLANGUE-NOUAL.

Monsieur LASNE présente la démarche Natura 2000. Il précise que le site de la Baie de Saint-Brieuc est classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseau.

Actuellement le site est en cours de classement en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive Habitat. L'ensemble ZPS+ZSC formeront le futur site Natura 2000.

Cette zone « Natura 2000 » a été proposée à l'Europe parce qu'elle recèle des habitats qui méritent une protection car ils sont menacés à l'échelle de l'Europe. Ce site détient également des espèces animales ou végétales d'intérêt patrimonial.

Monsieur LASNE présente le document de gestion qui doit être établi afin que ce site devienne une ZSC. Il précise que le Comité Natura 2000 de la Baie de Saint Brieuc, présidé par le Préfet, participera à l'élaboration de ce « document d'objectif », dont l'opérateur est la CABRI.

Monsieur ALLAIN, interroge la DIREN sur le site du Verdelet (commune de Pléneuf Val André) qui a été classé en ZPS et qui n'est pas intégré dans « Natura 2000 ». Monsieur LASNE indique qu'il s'agit d'un oubli cartographique et confirme que ce lieu sera bien intégré au site Natura 2000 de la Baie.

Monsieur CAMPION fait état d'une étude de réaménagement foncier sur la commune d'HILLION.

M. PONSERO lui indique que cette étude devra prendre en compte les orientations de Natura 2000.

M. PONSERO présente ensuite les travaux de cartographie qui ont été effectués ou qui sont en cours, ainsi que les études menées en collaboration avec l'IFREMER, le laboratoire de géomorphologie de Dinard et le Muséum d'Histoire Naturelle de Dinard. Il souligne l'importance de ces recherches pour la protection et la gestion du site.

M. PONSERO propose que des groupes de travail soient constitués. Ceux-ci devront faire des propositions dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Quatre groupes pourraient être créés :

- \* Le groupe scientifique (déjà constitué),
- \* Le groupe de travail sur les activités de loisirs se déroulant sur le DPM,
- \* Le groupe de travail sur les activités professionnelles se déroulant sur le DPM,
- \* Le groupe de travail réfléchissant sur la gestion du milieu côtier et des problèmes de pollution (algues vertes en particulier).

*[ les dénominations de ces groupes sont provisoires ]*

Ces groupes seront constitués par les membres du comité consultatif qui pourront s'inscrire à l'un ou plusieurs de ces groupes. Ces groupes pourront être renforcés par la présence d'autres membres qui ne font pas partie du comité consultatif.

Monsieur le Préfet souligne que Natura 2000 est un nouvel outil contractuel et non réglementaire comme la Réserve Naturelle.

Monsieur PONSERO présente les outils de communication qui seront à la disposition du public pour communiquer sur « Natura 2000 » (site internet, Cabri Mag, les bulletins municipaux). Il précise qu'il est à la disposition de chaque commune pour rencontrer les conseillers municipaux ou les riverains lors de réunions publiques..

Monsieur PONSERO indique ensuite la chronologie prévisionnelle du déroulement de l'élaboration du document d'objectif, qui doit aboutir, fin décembre 2002 à sa finalisation.

Monsieur GUILLAUME souhaite connaître le lien entre le futur plan de gestion de la



réserve naturelle et le futur document d'objectif du site Natura 2000.

Monsieur LASNE indique que compte tenu de l'indéniable complémentarité entre le plan de gestion de la réserve naturelle et le document d'objectif du site Natura 2000, un seul document sera produit reflétant à la fois l'aspect réglementaire de la réserve naturelle et la part plus contractuelle de Natura 2000.

Le comité valide les propositions de constitution de groupes de travail et la chronologie proposée.



### III. questions diverses

#### les algues vertes

M. CAMPION déplore que depuis 30 ans, les plages de la communes d'Hillion soient régulièrement couvertes d'algues vertes. Il précise que le nettoyage des plages est supporté par le Conseil Général à hauteur de 80 %. Néanmoins, les 20 % restant demeurent à la charge de la commune dont les revenus sont moindre puisque les touristes se font rares. Il souhaite que la commune soit déclarée zone sinistrée.

M. le Préfet lui indique que le problème d'algues vertes n'est pas propre à Hillion, mais également à d'autres communes bretonnes, voire ailleurs. Il précise que l'idée exprimée (classement de la commune en catastrophe naturelle), ne peut être retenue, la notion d'imprévisibilité n'existant pas, dans le cas d'espèce.

M. le Préfet rappelle que les différents programmes d'action de résorption des excédants des Z.E.S. devraient permettre dans les années à venir de réduire la pollution. Il précise que la profession agricole a ainsi signé le 14 mai 2001 une charte régionale de développement durable pour la reconquête de l'eau et que le 2d programme "action nitrate" validé par le Conseil Départemental d'Hygiène sera signé fin juillet. L'objectif est d'obtenir une résorption des pollutions d'origine azotée en 2005, et de retrouver progressivement l'équilibre naturel des milieux aquatiques y compris maritimes.

#### Information sur les travaux effectués sur Langueux

Monsieur PONSERO présente les travaux qui ont été autorisés par Monsieur le Préfet afin d'entretenir les claquets anti-marée d'écoulements des eaux pluviales. Compte tenu des risques d'inondations d'habitations, Monsieur le Préfet a autorisé ces travaux et en informe le comité.



#### Projet de travaux effectué sur Yffiniac

Monsieur HINAULT, intervient pour poser le problème similaire sur Yffiniac.

Monsieur PONSERO précise que compte tenu que l'on se situe sur une rose-lière, des précautions doivent être prises pour que ces travaux ne dégradent pas le site. Avec un reprofilage des berges et une exportation des sédiments, on peut obtenir une « plus-value biologique » intéressante.

Monsieur RAOUL indique que les travaux doivent s'effectuer au plus tard début septembre, afin de limiter le dérangement.

Le comité donne un avis favorable sur ces travaux.



Les travaux à Yffiniac ont été effectués durant la dernière semaine d'août 200. Un suivi de la recolonisation de la végétation sera entrepris en 2002

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor clôt la séance à 17h50.

Le Président,  
Jacques BARTHELEMY





**Projet d'arrêté  
préfectoral**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Texte de l'arrêté préfectoral réglementant certaines activités sur la réserve naturelle du 4 octobre 2001

**Arrêté portant réglementation de certaines activités dans la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc**

Le Préfet des Côtes d'Armor  
Chevalier de la Légion d'honneur

Le Vice Amiral d'Escadre  
Préfet Maritime de l'Atlantique

Vu le livre III relatif aux espaces naturels et le livre IV relatif à la faune et à la flore du code de l'environnement;

Vu le décret n°78-272 du 9 mars 1978 relatif à l'organisation des actions de l'état en mer ;

Vu le décret 98-324 du 28 avril 1998 relatif à la création de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc en particulier l'article 17 à 20

Vu l'avis du Comité Consultatif du 2 juillet 2001

Considérant que la protection de la faune et de la flore exceptionnelles de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc justifie que soient prises des mesures destinées à réglementer les activités sportives, touristiques et de loisirs sur cette réserve,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor

ARRETE :

Article 1 :

L'organisation, occasionnelle ou permanente par une association ou une collectivité, de manifestations ou d'activités sportives, touristiques ou de loisirs (autre que la pêche à pied) sur le territoire de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est soumise à autorisation du Préfet et du Préfet maritime, après consultation du comité Consultatif de la Réserve, sauf en zone de protection renforcée où elles

sont interdites en tout temps (sauf autorisations limitées prévu à l'article 6).

Article 2 :

La pratique d'activité équestre dans le cadre professionnel ou amateur est autorisée sur l'estran (hors zones de protection renforcées) en dehors d'une période de 90 minutes avant et 90 minutes après la pleine mer où cette activité est interdite (heure de référence au Port du Légué).

Par dérogation, l'entreprise de thalassothérapie équine est autorisée à pratiquer son activité durant la pleine mer à l'allure du pas, dans l'anse de Morieux entre la pointe des Guettes et l'extrémité Est des dunes de Bon Abri .

Article 3 :

La pratique du Char à voile ou assimilé est interdite sur toute l'emprise de la réserve naturelle durant la période hivernale comprise entre le premier octobre et le 31 mars.

En dehors de cette période, cette pratique est autorisée uniquement à partir de la plage du Valais ou de la pointe de Gourien, en longeant la côte à une distance inférieure à 200m, pour rejoindre par le plus court chemin le chenal hors limite de la réserve naturelle en dehors d'une période de 90 minutes avant et après la pleine mer où cette activité est interdite (heure de référence au Port du Légué).

Article 4 :

La circulation des navires de plaisance à moteur est autorisée uniquement pour rejoindre la haute mer (hors des limites de la réserve naturelle) à partir du mouillage de la grève de Saint-Guimont (Hillion) par le plus court chemin, ou à partir de la plage du Valais (St. Brieuc) pour rejoindre le chenal, hors des limites de la réserve naturelle par le plus court chemin.

La circulation des engins nautiques à moteurs est interdite sur l'emprise de la réserve en dehors des nécessités de gestion de la réserve ou de service public.

Article 5 :

La circulation des navires de plaisance non motorisée est autorisée sur la réserve naturelle



en dehors de la période hivernale (1 octobre au 31 mars) où elle est interdite sur toute l'emprise de la réserve naturelle, sauf pour rejoindre par le plus court chemin le mouillage de Saint-Guimont.

Des autorisations limitées pour la pratique du kayak de mer ou de l'aviron peuvent être accordées par décision conjointe du Préfet et du Préfet Maritime sur proposition du Conservateur de la réserve naturelle, dans le respect des contraintes biologique (navigation dans la filière principale de l'Urne uniquement pour sortir de la zone de protection renforcée), sauf durant la période du 1 octobre au 31 mars où toute pratique est interdite en zone de protection renforcée.

Article 6 :

La pratique des planches à voile ou assimilé est interdite sur toute l'emprise de la réserve naturelle durant la période hivernale comprise entre le premier octobre et le 31 mars. En dehors de cette période hivernale la circulation des planches à voile est limitée à partir de la plage du valais pour rejoindre par le plus court chemin l'estran hors limite de la réserve naturelle.

Article 7 :

Les sports de plages y compris la pratique du cerf-volant sont limités aux plages du Valais, de Lermot, Bon Abri, Grandville, St. Maurice, Béliard (à une distance inférieure à 200m de la côte).

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, les sports de plage sont autorisés en dehors d'une période de 90 minutes avant et 90 minutes après la pleine mer où ces activités sont interdites (heure de référence au Port du Légué).

Article 8 :

La pratique du VTT est interdite sur l'ensemble de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Cette interdiction n'est pas applicable : pour l'entretien et la surveillance de la réserve naturelle, et le cas échéant pour l'activité mytilicole.

Article 9 :

Les circulations ou activités d'engins motorisés terrestres (véhicules 4x4, moto, etc.) et

aériens (à une altitude inférieure à 300m) telles que le parapente à moteur sont interdites sur l'ensemble de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, sous réserve des activités autorisées à l'article 20 et 21 du décret de création de la réserve naturelle.

Article 10 :

Les chiens sont interdits dans les zones de protection renforcée (sauf dans l'estuaire du Gouessant, dans les limites fixées à l'article 19 du décret de création de la réserve naturelle), sur les plages du Valais, de Lermot, Bon Abri, Grandville, St. Maurice, Béliard et sur les dunes de Bon Abri.

En dehors des plages et des zones de protections renforcées, les chiens sont tolérés tenus en laisse.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux chiens qui participent à des missions de police, de recherche et de sauvetage.

Article 11 :

Le secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor, le Conservateur de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, et tous les agents habilités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor, et affiché dans les Mairies des communes de Saint-Brieuc, Langueux, Yffiniac, Hillion et Morieux.

Saint-Brieuc le

Brest le  
Le Préfet des côtes d'Armor  
Le Préfet Maritime





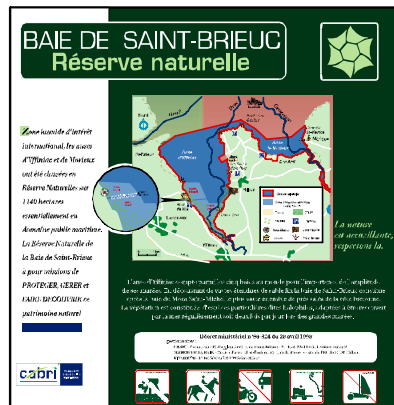
# Gestion de l'espace

## balisage terrestre

### Les panneaux d'information

Situés aux arrivées de routes, chemins, plages, les panneaux d'information (au format 800\*820mm) comprennent un plan de situation de la réserve naturelle et des différentes zones d'interdiction, un court texte commun à tous les panneaux soulignant l'importance écologique de la baie et un texte spécifique à chaque panneau, en lien avec la réglementation du site. Il s'agit en quelques mots d'expliquer pourquoi certaines activités sont regrettées. 13 panneaux d'information ont été installés.

Le balisage terrestre de la réserve comporte 13 panneaux d'information et 20 panneaux de rappel des limites



### Les panneaux de limite

Situés tout autour de la réserve naturelle, les panneaux de limites (au format 500\*500mm) rappellent aux visiteurs qu'ils permettent dans un espace protégé. 20 panneaux de limite ont été installés.



### Les panneaux du plan Vert et Bleu

Les panneaux de la Réserve Naturelle ont été réalisés en cohérence avec l'ensemble de la signalétique du Plan vert et Bleu en cours de réalisation par la CABRI (même support, même matériaux, même graphisme).

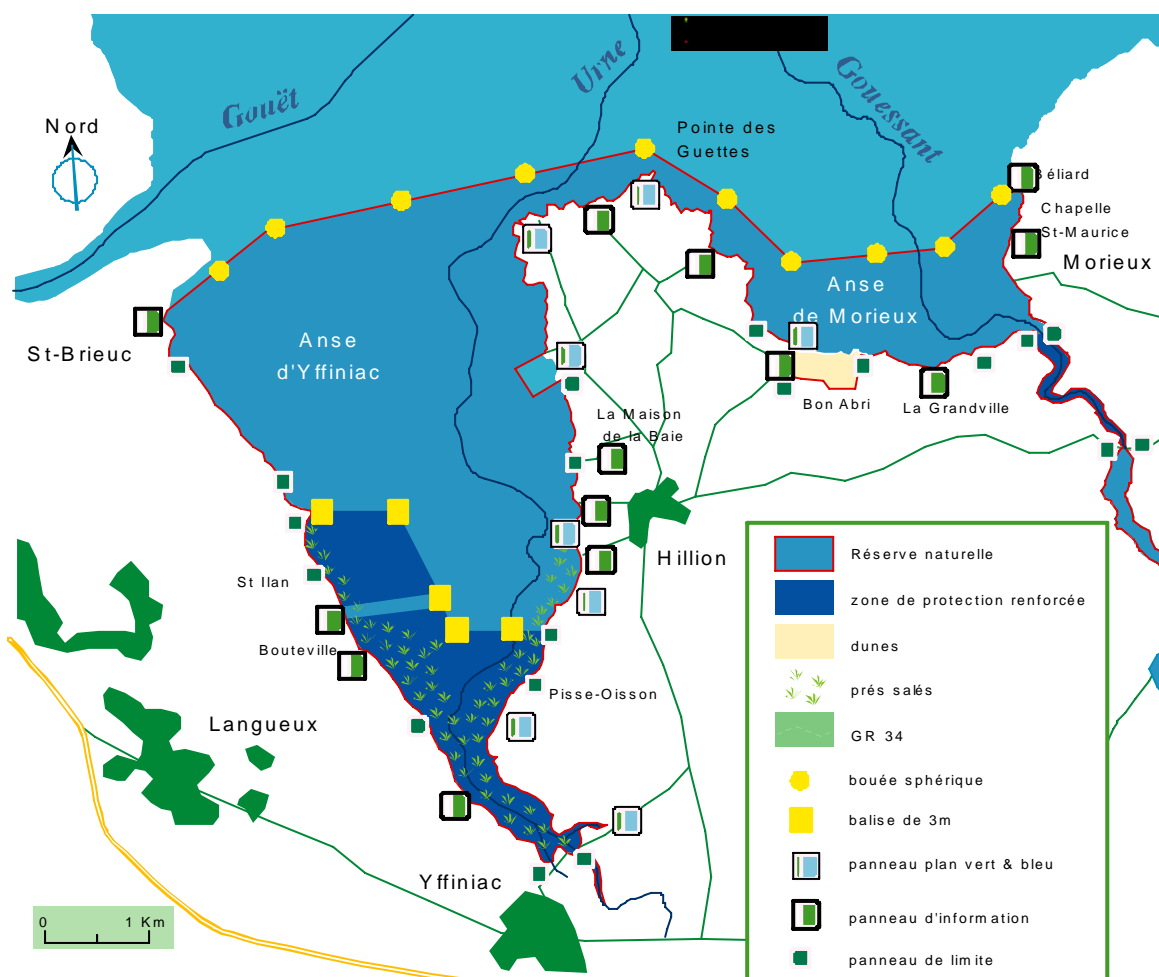
Les panneaux du plan vert et bleu qui seront installés en bordure de la réserve, mentionneront l'existence de l'espace protégé.



## balisage maritime

Le balisage maritime de la réserve a été réalisé par la DEE subdivision phare et balise à la fin août.

Ce balisage comprend la délimitation de la facade maritime de la réserve à l'aide de 10 bouées sphériques de 80 cm de diamètre. Le balisage de la zone de protection renforcée de l'anse d'Yffiniac est matérialisée par 5 balises de 3m de haut sur 10cm de diamètre.



Balisage de la réserve naturelle mis en place en 2001.



# Activités scientifique

## Groupe technique scientifique

### Compte rendu de la réunion du 25 juin 2001

#### 1. présentation et bilan des études réalisées

##### 11. cartographie des habitats terrestres

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire a été réalisée sur l'ensemble de la zone Natura 2000 (à l'exception de la pointe du Roselier, programmé sur 2001) par Ouest-aménagement.

4 habitats prioritaires et 27 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le site.

- Une notice résumé est disponible.
- La cartographie informatisée sous Map info est disponible
- Une version des cartes sous Illustrator sera disponible ainsi qu'une version papier

##### 12. analyse de la fréquentation estivale

Une analyse de la fréquentation estivale de la réserve naturelle a été réalisée durant les mois de juillet et août 2000, par comptage des véhicules sur 9 parkings et enquête auprès du public.

Du point de vue de la fréquentation globale :

- La fréquentation instantanée est de 8 véhicules par parking ;
- La fréquentation est maximale en fin d'après midi ;
- La fréquentation est doublée le dimanche ;
- La fréquentation étrangère représente 4% ;
- La fréquentation étrangère provient surtout du nord de l'Europe
- La région parisienne est la première région française
- 63% de la fréquentation est régionale et 55% costaméricaine ;
- le Finistère est le département breton sous représenté ;
- toutes les régions françaises fréquentent la réserve naturelle ;

· globalement la fréquentation est constante entre juillet et août.

L'analyse par site fait ressortir que :

- Les plages connaissent une baisse de fréquentation entre juillet et août,
- Lermot est le site le plus fréquenté ;
- St-Maurice est le site le plus fréquenté par les étrangers ;
- Bon Abri est fréquenté à 80% par un tourisme local.

Enquête sur 150 personnes :

- 1 personne sur 2 ignore l'existence de la réserve
- La réglementation des activités apparaît souhaitable pour 91%.
- 7% des personnes viennent sur le site pour la réserve

Pour les trois quarts des visiteurs la Baie de Saint-Brieuc est avant tout " un lieu de découverte où la nature est protégée ".

· L'étude complète est disponible sur demande

#### **13. suivi Courlis corlieu**

Inscrit dans une opération nationale, ce suivi a eu pour objectif de déterminer l'intérêt fonctionnel des réserves naturelles littorales pour la migration de *Numenius phaeopus*.

Le protocole utilisé, commun à l'ensemble des réserves, a été basé sur une observation tous les deux jours, deux heures avant le coucher du soleil entre le 6 avril et le 14 mai. Ce suivi a permis d'identifier une période de fort passage comprise entre le 24 avril et le 7 mai (95.4% des observations), et donc la fonction de halte migratoire de la réserve.

Répartition des observations :

Herbus de Bout de Ville : 572 observations.  
Herbus de Pisse Oison : 77 observations  
Anse de Morieux : 22 observations  
Vasière face à la Pointe des Guettes : 3 observations

Y participaient :

Jeremy Allain, Vivarmor Nature  
Chantal Bonnot, CNRS Géomor. - Dinard  
Gilles Camberlein, Conseil Général  
Yannick Cherel, Maison de la Baie  
Muriel Chevrier, GRECIA  
Aymar de Gesincourt, Vivarmor Nature  
Loïc Gaudin, Univ.Rennes  
Michel Guillaume, Vivarmor Nature  
Cécile Lefeuvre, RN de la Baie  
Patrick Le Mao, IFREMER/centre de St. Malo  
Vincent Lieron, GEOCA  
Nolwen Mahé, Vivarmor Nature  
Julien Petillon, GRECIA  
Denis Pluta, Vivarmor Nature  
Alain Ponsoero, RN de la Baie  
Laurent Poux, Correspondant CNB Brest  
Mickael Plet, Muséum d'his. nat. Dinard  
Emmanuel Scicluna, RN de la Baie  
Anne Claude Vaudin, RN de la Baie  
Yannick Valy, Vivarmor Nature  
Justine Vidal, RN de la Baie



Si l'opération est reconduite pour l'année 2002, le protocole alors défini sera pour la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, basé sur les hauteurs et heures de marées et non sur le coucher du soleil.

*· Le bilan des observations sera disponible sur demande*

#### 14. analyse des peuplements d'amphibiens de Bon Abri

L'objectif principal de ce suivi a été la mise à jour des observations de batraciens sur la réserve naturelle. Une évaluation de la richesse spécifique a donc été réalisée entre mars et juin 2001.

L'ensemble des espèces a été recherché de jour et de nuit par repérage à vue et par écoute des chants nuptiaux. Ces observations ont permis de contacter :

Cinq espèces d'Anoures :

- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- le Crapaud calamite (*Bufo calamita*)
- le Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)
- la Grenouille verte (complexe *esculenta-lessonae*)
- la Rainette verte (*Hyla arborea*)

Une espèce d'Urodèle :

- le Triton palmé (*Triturus helveticus*)

Ce travail a porté également sur le repérage des pontes de certains anoures ainsi que sur un essai de caractérisation des sites de reproduction.

Le suivi n'ayant permis de contacter l'ensemble des espèces potentielles du site (notamment *Rana temporaria*), il devra faire l'objet d'une étude plus approfondie, qui pourrait commencer dès le mois de décembre prochain.

*· L'étude complète est disponible sur demande*

#### 2. présentation et premiers résultats des études en cours

##### 2.1. Etude Bio-morpho-sédimentaire

Cette étude est réalisée par l'IFREMER, le laboratoire de géomorphologie de Dinard et le Muséum d'histoire naturelle de Dinard.

L'étude des peuplements benthiques et de la sédimentologie de la réserve naturelle de la

baie de Saint-Brieuc, en comparaison avec les données acquises lors de l'opération EUPHORBE de 1986, permettra de suivre l'évolution des différents milieux de fond de baie en lien avec leurs évolutions naturelles ou en relation avec les activités anthropiques ou les phénomènes d'origine anthropique (pêche à pied, travaux du Légué, développement d'algues vertes, exploitation de la tanque,...).

Il s'agit de réaliser une cartographie au 1/25 000 des faciès biosédimentaires des sédiments meubles de la zone intertidale du fond de la baie de Saint-Brieuc (de la pointe du Roselier à Port-Morvan). La campagne de prélèvement a eu lieu en mars 2001.

SEDIMENTOLOGIE : Des prélèvements de carottes de sédiments en vue d'établir des courbes granulométriques et des dosages de carbonates et de matière organique. ont été réalisés. (voir carte)

MACROFAUNE : tamisage sur maille de 1 mm, détermination et dénombrement de la macrofaune. Surface échantillonnée : 3 x 1/4 de m<sup>2</sup>.

Traitement des données en analyse des correspondances pour la macrofaune et en analyse en composante principale pour les sédiments.

*· Les résultats seront disponibles à la fin de cette année.*

P.Le Mao présente les premiers résultats concernant le peuplement de coques de la baie, en très forte régression depuis l'échantillonnage de 1986 (voir carte de l'évolution spatiale du gisement). En 1986, 3 nurseries étaient cartographiées. En 2001 une seule a été localisée.

→nécessité d'un suivi régulier du gisement (1 fois par an)

→nécessité de revoir la gestion du gisement

Les références des publications publiées sont listées page 21.



## 22. Bilan ornithologique de la baie

Un bilan de l'ensemble des données d'observation du GEOCA a fait l'objet d'une synthèse (informatisation et traitement des données). Avant la publication de ce bilan, l'analyse critique et les commentaires doivent être établis pour chaque espèce par les différents spécialistes.

## 23. étude entomologique des dunes de Bon Abri

Cette étude a été entreprise par le GRE-TIA afin de répondre aux objectifs :

- connaître les espèces d'invertébrés présentes
- fournir quelques éléments de biologie et d'écologie des espèces caractéristiques de ce milieu afin d'élaborer le plan de gestion de ce site de la réserve naturelle
- de sensibiliser le public à cette faune très particulière.

Certains taxons doivent être étudiés en priorité pour rendre compte des particularités des habitats et de leur évolution. Ce sont certaines familles de :

- Coléoptères
- Diptères
- Crustacés Isopodes terrestres
- Araignées
- Gastéropodes terrestres
- Hyménoptères
- Lépidoptères
- Hétéroptères
- Odonates

Les méthodes d'échantillonnage :

- La chasse à vue : C'est la seule méthode permettant d'échantillonner certains taxons comme les papillons de jour ou les Odonates.
- Le piégeage d'interception : Le Piège Jaune et la Tente Malaise sont utilisés pour capturer les insectes volants et le Barber pour capturer les insectes au sol.

## 24. des dunes de Bon Abri

L'ensemble du secteur dunaire de Bon Abri (terrain du conseil général ainsi que le camping) est intégré dans le site Natura 2000. Ce site recèle plusieurs habitats prioritaires.

Il s'agit d'effectuer une analyse globale du site (dunes et haut de plage) et de proposer des mode de protection, de restauration et de gestion.

· *Etude réalisé par Emmanuel Scicluna dans le cadre d'un stage de DESS- étude disponible en octobre 2001*

## 25. impact du pâturage sur la végétation des prés-salés

Activité ancienne, le pâturage sur le schorre se poursuit, actuellement, de façon extensive avec un troupeau de vaches laitières. Cette pratique est soumise à autorisation préfectorale (Direction Départementale de l'Équipement des Côtes d'Armor) et donne droit à un seul exploitant, d'occuper temporairement les prés salés durant cinq années renouvelables.

Il s'agira d'analyser l'effet du pâturage sur la dynamique de la couverture végétale par comparaison avec un secteur témoin non pâturé.

· *Etude réalisé par Cécile Lefeuvre dans le cadre d'un stage de DESS- étude disponible en octobre 2001*

## **3. proposition de programme d'études 2001-2002**

### 31. suivi régulier du gisement de coques

Un suivi spécifique du gisement des coques sera réalisé par la réserve naturelle avec l'IFREMER, avant la commission d'ouverture du gisement

### 32. étude pollinique

Loïc Gaudin propose dans le cadre de sa thèse de réaliser une étude pollinique en vue de restituer l'évolution des paysages côtiers de la baie de Saint-Brieuc sur les derniers milliers d'années.

Pour ce projet il serait souhaitable de trouver à proximité des zones humides (tourbière).

### 33. études des peuplements d'amphibiens

Ce suivi réparti sur une année complète (de décembre 2001 à décembre 2002) aura pour objectif de contacter l'ensemble des espèces présentes sur la Réserve naturelle et particulièrement sur le site départemental des dunes de Bon abri, ainsi que de repérer les différentes périodes de leurs cycles biologiques (ponte, éclosion, sortie de l'eau...).



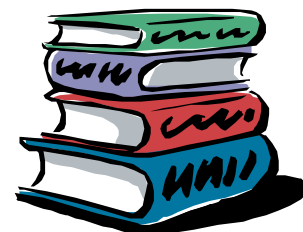
Nous pourrions ainsi tenter de mieux comprendre le fonctionnement de ce peuplement sur et essayer d'évaluer son importance.

#### 34. projet d'étude des prés-salés

Ce projet en cours tentera de définir le plus largement possible le patrimoine écologique des herbues de la réserve. Différents groupes faunistiques (mammifère, mollusque, crustacé...) et floristiques seront recherchés au cours d'une année.

#### 4. questions diverses

Le GTS souligne l'importance de projet d'arrêté préfectorale réglementant les activités sur la réserve naturelle



## Bibliographie 2000-2001

ALLAIN J., 2001, *Etude du peuplement d'amphibiens des Dunes de Bon Abri (Hillion, côtes d'Armor)*, VIVARMOR, 17p.

ALLAIN J., 2001, *Suivi du Courlis Corlieu (Numenius phaeopus) de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc*, VIVARMOR, 5p.

FAGOT C., TRIPLET P., PONSERO A., URBAN M. & EDLAAR P., 2000, *Contribution à l'étude de la macrofaune benthique de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc*, SMACOPI-NIOZ, 23p.

LALES G., 2001, *L'aménagement du site de Bon Abri*, Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement IUP2, 53p+annexes

LEFEUVRE C., 2001, *Etude de l'impact du pâturage par des bovins sur les prés salés de l'anse d'Yffiniac*, DESS UBO Expertise et gestion des littoraux, Brest, 94p.+annexes

LE GLOHEC G., 2000, *Etude de la fréquentation humaine du site de Bon Abri*. Rapport Conseil général, DICSEN, 16p+annexes

QUEST AMENAGEMENT, 2000, *Baie de Saint-Brieuc - site Natura 2000 : inventaire et cartographie des habitats Naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire*, DIREN Bretagne, 21 p. + annexes+ cartes.

PONSERO A., 2000, *Analyse de la fréquentation estivale de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc*, CABRI, 14p.

PONSERO A., VAUDIN A.C., VIDAL J., ALLAIN J., 2001, *Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, rapport année 2001*, CABRI, 18pages

ROGER A., 2001, *Analyse de la fréquentation de la Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc*, BTS GPN- Maison de la Baie, à paraître.

SCICULINA E., 2001, *Site de Bon Abri : pour une gestion durable et concertée (réserve naturelle et site Natura 2000, Baie de Saint-Brieuc)*, DESS UBO Expertise et gestion des littoraux, Brest, 148p.+annexes

VAUDIN A.C., 2000, *Bilan du patrimoine de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc préalable à l'élaboration du plan de gestion*, ENSAR, 58p + annexes

La bibliographie complète sur la Baie de Saint-Brieuc et sur la Réserve Naturelle est disponible sur demande sous format informatique (Word) ou sur papier





## Autres études "Réserve"

### L'impact du pâturage sur les prés salés de l'anse d'Yffiniac

L'objectif de cette étude est de déterminer les effets du pâturage par des bovins sur la couverture végétale du marais maritime.

Activité ancienne, le pâturage sur le schorre se poursuit, actuellement, de façon extensive avec un troupeau de vaches laitières. Il s'agit de déterminer l'impact du pâturage sur les communautés végétales.

#### Le contexte

Chaque année, un agriculteur met des vaches en pâture, sur une superficie d'environ dix-huit hectares de prés salés, en fond d'anse d'Yffiniac. Cette activité, très ancienne, est soumise à une autorisation préfectorale qui donne droit à cet exploitant d'occuper temporairement le Domaine Public Maritime.

Dans le cadre de la mise en place du plan de gestion de la Réserve Naturelle, il s'avère important de connaître les impacts d'une telle activité sur le milieu. En effet, suivant les résultats de l'étude en cours, la gestion des prés salés par le pastoralisme sera réorientée. Le but est de favoriser la dynamique du marais maritime, dans la mesure où ce dernier assure des fonctions déterminantes pour la baie de Saint-Brieuc.

#### Le protocole d'étude

Un élément fondamental pour juger de l'impact du pâturage est de comparer la zone pâturée avec une zone témoin présentant les mêmes caractéristiques, mais non pâturée. Le choix de la zone témoin s'est alors porté sur une étendue de huit hectares environ, au niveau de Bout de Ville-Sur Le Banc. Quant à la zone pâturée, elle s'étend de Pisonson jusqu'au fond de l'anse, sur la rive droite de l'Urne.

La comparaison entre les deux zones s'appuie, entre autres, sur des relevés de végétation. En effet, un échantillonnage basé sur la méthode des points contacts a été réalisé sur 33 transects. Le long d'une corde de 10 mètres étaient donc notées toutes les plantes qui touchaient une aiguille, plantée dans le sol tous les 20 cm. Ces relevés ont permis d'éta-

blir un tableau de données indiquant pour chacun d'eux, les espèces contactées ainsi que la hauteur de la couverture végétale.

Ces données brutes ont ensuite été analysées grâce à des statistiques descriptives et des logiciels informatiques, pour déterminer comment se structurent les relevés et se répartissent les espèces contactées.

#### Les premiers résultats

Ce travail d'analyse met déjà en évidence que le pâturage n'induit pas de perte de diversité dans la mesure où les espèces contractées sur la zone témoin le sont aussi sur la zone pâturée. On constate de surcroît une diversification de la zone pâturée et plus particulièrement des relevés effectués sur les secteurs pâturés de préférence par les vaches. En conséquence, l'obione n'est plus la plante dominante et laisse place, dans la zone pâturée, à la puccinellie, ainsi qu'à d'autres espèces (18 espèces différentes ont été contactées sur la zone pâturée et 10 sur la zone témoin).

Il apparaît donc clairement que la gestion par le pâturage telle qu'elle est opérée jusqu'à présent est adaptée aux contraintes du milieu, de par la charge d'animaux, la durée de pâturage... Néanmoins, certaines questions restent en suspens. Ainsi, il est pour l'instant difficile de déterminer si le pâturage induit une plus grande diversité floristique ou bien si une zone riche en espèces amène les vaches à pâturer préférentiellement dans cette zone.

De plus, du fait d'évènements extérieurs, aucune vache n'a été mise à pâturer cette année sur les prés salés. Or, il aurait été intéressant d'étudier le comportement des vaches, leur appropriation de l'espace, quelles espèces elles broutent, en fonction de quels critères...pour définir précisément leur pression sur la végétation.

#### La suite donnée à cette étude

Cet état initial pourra donc être la base d'un protocole de suivi sur plusieurs années, pour lequel un outil supplémentaire de comparaison serait mis en place. En effet, la création



d'un exclos sur la zone pâturée permettrait d'étudier l'évolution naturelle du marais sans l'action du pâturage et d'obtenir des éléments sur l'action des bovins sur les prés salés.

De plus, ce travail sur la flore devrait être complété, notamment, par des études sur la faune, dans la mesure où le pâturage n'a certainement pas que des impacts sur la couverture végétale. L'ensemble permettrait de mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution du marais maritime de l'anse d'Yffiniac et donc de mettre en œuvre les orientations de gestion les plus appropriées à ce milieu.

### L'AMENAGEMENT DU SITE DE BON ABRI

Il s'agit d'élaborer des propositions de gestion à long terme sur l'ensemble du site de Bon Abri (secteur en Réserve Naturelle et zone Natura 2000). Les pressions anthropiques sur le site étant nombreuses, des dégradations dans les habitats d'intérêts communautaires ont été constatées. Il convient de réaliser une gestion en adéquation avec les activités socio-économiques pré-existantes. Cette étude intégrera le document d'objectifs de Natura 2000.

#### Localisation du secteur d'études :

Le site dunaire de Bon Abri est compris entre deux promontoires rocheux à l'intérieur de l'Anse de Morieux, appartenant à la Baie de Saint-Brieuc. Le site est situé sur la commune d'Hillion. Bon Abri est une zone d'accumulation sableuse comprenant un estran d'une grande superficie (baie), un haut estran avec dune embryonnaire développée et un secteur dunaire classique : dune mobile, fixée, zones humides d'arrière dune, et dune boisée. Le secteur dunaire est séparé en deux zones par une voie d'accès départementale servant de passage aux engins mytilicoles : une propriété privée où a lieu une activité de camping (secteur occidental) et la zone appartenant à la Réserve Naturelle (secteur oriental). Il est à noter que devant la zone dunaire où est situé le camping, s'est développé un pré salé qui progresse rapidement d'année en année.

#### Intérêt de l'étude

C'est un site à fort intérêt patrimonial car il regroupe de nombreuses espèces protégées qu'elles soient végétales (orchidées, panicauts...) ou animales (batraciens, oiseaux...) et des habitats d'intérêts communautaires spécifiques : de la dune embryonnaire à la dune boisée. De plus, les dunes de Bon Abri représentent le seul secteur dunaire de la Baie. Dans le cadre de Natura 2000, la préservation de ces habitats et des espèces est primordiale face à la pression humaine.

Après un rapide diagnostic sur l'impact des facteurs naturels, les dégradations observées sur Bon Abri sont essentiellement d'origines anthropiques. Aussi, comprendre ces activités humaines et leurs impacts sur le milieu permettra de mieux cerner leurs besoins pour mieux gérer.

De nombreux entretiens ont été réalisés avec tous les utilisateurs du site et les gestionnaires.

#### Activités humaines sur le site

L'ensemble du secteur dunaire fut de tout temps prisé par l'homme : d'abord l'installation du camping sur le secteur occidental puis les activités de carrière, de moto cross et de décharge sur le secteur oriental. Les activités mytilicoles et équestres utilisent le site sans oublier le tourisme et la commune d'Hillion. Les dégradations se manifestent de plusieurs façons : une surfréquentation qui engendre un piétinement excessif et détruit la dune fixe et mobile ; des dérangements dus aux hommes et aux chiens ; banalisation de la végétation au niveau du camping ; destruction du haut estran par le passage des cavaliers et du ramassage des algues vertes au niveau de la dune embryonnaire ; rejets d'eau salée d'origine mytilicole au niveau du ruisseau. Au total, c'est une perte de biodiversité qui risque de s'aggraver si on ne fait rien pour limiter les dégradations ou mieux employer l'énorme potentiel que revêt ce milieu.

#### La gestion du site

Depuis 1981, le Conseil général est propriétaire et gestionnaire du secteur oriental. Ce dernier fut intégré à la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc en 1998, date de sa création, et intégrée dans le périmètre de la Directive Habitat européenne ou Natura 2000. La gestion départementale a permis de

Pour partie dans la réserve naturelle et pour partie dans le site Natura 2000, les Dunes de Bon Abri est le site le plus fréquenté du fond de baie.



restaurer le milieu. Cependant, les dégradations citées plus haut sont toujours d'actualité.

### **Les propositions de gestion**

Elles vont consister en différents objectifs dans le but de restaurer le milieu sur du long terme (aménagement immédiats et suivis scientifiques) tout en préservant les activités humaines :

- une réduction du piétinement : mise en défens des zones les plus dégradées, canalisation de certains secteurs, création d'un sentier découverte/promenade (tout en gardant des zones en libre accès pour le public),
- information du public par pose de bornes thématiques, panneau d'information sur les aménagements, fléchage du GR et du sentier découverte,
- acquisition du camping ou à défaut convention avec la propriétaire pour gérer un secteur de son terrain et pouvoir le préserver puis le restaurer,
- aménagements succincts du parking pour empêcher les passages de véhicules sur l'estran ; éventuellement pose de sanitaire et de poubelles,
- création d'un nouvel observatoire ornithologique plus en adéquation avec sa vocation première,
- propositions de zones de coupes et fauchage,
- convention avec les mytiliculteurs pour éviter les rejets d'eau salée dans le ruisseau, et avec les cavaliers pour éviter la destruction du pré salé,
- envisager des solutions pour éviter les dégradations de la dune embryonnaire lors du ramassage des algues vertes par la commune d'Hillion,
- propositions d'inventaires et de suivis scientifiques.



**Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la Baie de Saint-Brieuc**

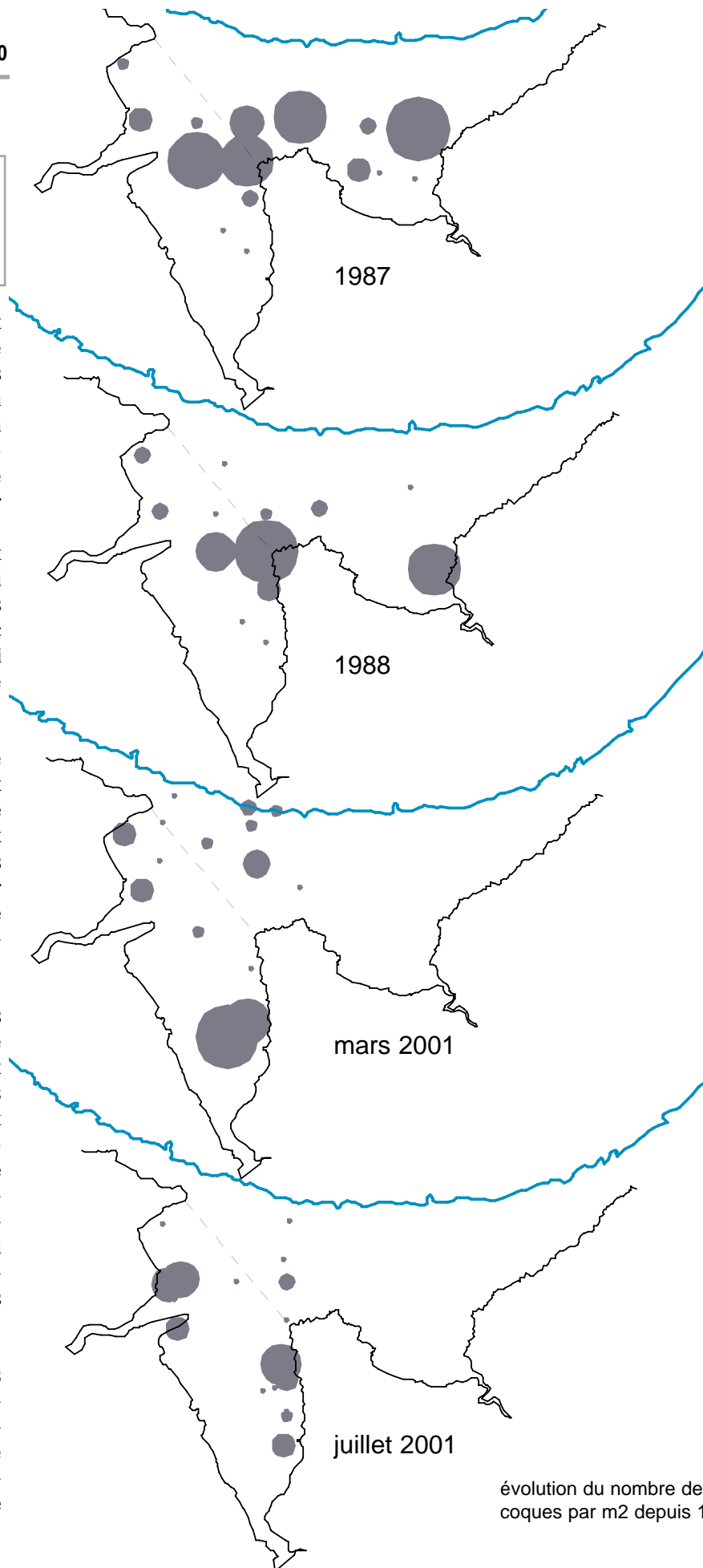
L'étude des peuplements benthiques et de la sédimentologie de la Baie de Saint-Brieuc, en comparaison avec les données acquises lors de l'opération EUPHORBE de 1986, a été entreprise en mars 2001 par l'IFREMER St-Malo, le laboratoire de géomorphologie de Dinard et le Muséum d'histoire naturelle de Dinard (voir compte rendu du GTS, page 19).

Les premiers résultats de cette étude ont mis en évidence une réduction spatiale du banc de coques ainsi qu'une diminution des densités au mètre carré des coques. Il a donc été décidé de réaliser en juillet 2001, un suivi spécifique pour le peuplement de coques de la Baie de Saint-Brieuc.

On observe une régression du banc de coques, en particulier sur l'anse de Morieux où il a totalement disparu. La nurserie située en 1987 et 1988 vers l'estuaire du Gouessant a également totalement disparue. Les raisons de la disparition des coques dans ce secteur restent à préciser. L'analyse du benthos et de la sédimentologie réalisée en mars 2001 pourrait apporter des réponses.

Trois nurseries ont été identifiées dans l'anse d'Yffiniac dont deux sur la Réserve Naturelle. Il apparaît que ces nurseries sont assez importantes pour permettre, si les conditions sont favorables, un recrutement correct l'année prochaine dans la zone autorisée à la pêche. Il faut souligner que la zone d'interdiction de pêche, en plus des paramètres sanitaires, protège l'intégralité des nurseries et des zones de développement. Dans la zone de pêche, la densité de coques est globalement assez faible (de l'ordre de 40 coques commercialisables par mètre carré).

Ce rapport transmis en août aux Affaires Maritimes de Saint-Brieuc fait des recommandations sur la gestion du banc, et souligne la nécessité d'une plus grande information du public sur les dates d'ouverture du banc, les zones de pêches et la taille minimale de capture.



évolution du nombre de coques par m2 depuis 1997



# Plan de Référence de la Baie



## Plan de gestion de la réserve naturelle



## Document d'objectif du site Natura 2000

L'objectif prioritaire de l'ensemble des réserves naturelles est de contribuer, à l'échelle nationale et internationale, à la conservation du patrimoine naturel et en particulier de la diversité biologique.

Article 4 alinéa 2 du décret de création de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc :  
" Pour assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la réserve, le gestionnaire conçoit et met en œuvre un plan de gestion écologique qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution. "

A la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, toutes les réserves naturelles doivent définir leurs actions dans le cadre d'un document de référence : le plan de gestion. Ce document précis constitue la référence avant la programmation de toute intervention.

Ce document est établi pour une durée de 5 ans. Il est élaboré par le gestionnaire de la réserve naturelle, il est validé par le comité consultatif et par le Préfet. Le premier plan de gestion est ensuite, soumis au CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) qui valide définitivement le document. Les plans de gestions ultérieurs sont uniquement validés par le préfet.

La démarche " plan de gestion " comprend toujours 5 phases successives :

- inventaire / Bilan - analyse descriptive caractérisant le site
- diagnostic - analyse critique et détermination des enjeux du site
- définition des objectifs à court et moyen termes
- plan d'action - déclinaison des objectifs en une programmation d'actions sur 5 ans
- évaluation - annuellement et en fin de programmation

Le plan de gestion doit être un document :

- de référence en matière d'état des connaissances du site
- de sensibilisation aux enjeux de protection du site
- de concertation et de dialogue lors de son élaboration
- de planification
- de contrôle de l'avancement et d'évaluation de la gestion.

La zone Natura 2000 "Baie de Saint-Brieuc (n°5300066)" s'étend de l'anse du Pissot (pointe des Guettes, sur la commune de Pléneuf-Val-André) à la pointe du Roselier (commune de Plérin), formant un linéaire côtier d'environ 25km (fig.n°3) couvrant une superficie de 1864 ha. Elle intègre pour la partie maritime la ZPS "Baie de Saint-Brieuc" (correspondant approximativement à la réserve naturelle) couvrant 1357 ha de domaine maritime.

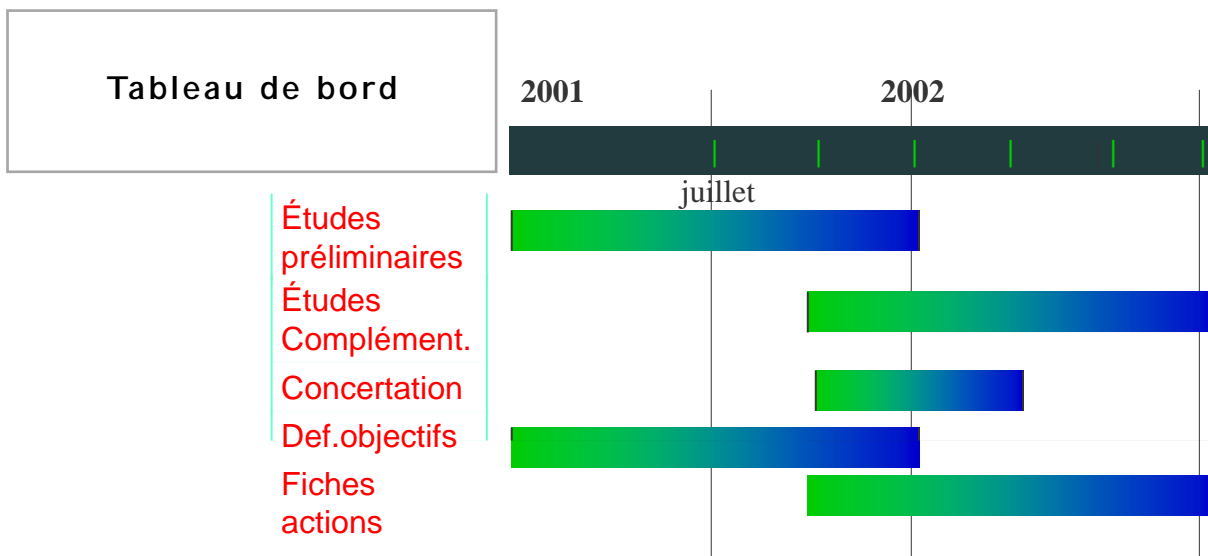
L'article 6 de la directive fait obligation aux États membres d'éviter toute détérioration des habitats ou menace pour les espèces pour lesquelles le site a été désigné. Pour cela des documents d'objectifs doivent être établis pour chaque site. Ce document contractuel de planification, permet d'identifier les objectifs, de définir des mesures de conservation et les moyens d'actions, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés.

Dans la convention de gestion de la réserve naturelle signée entre l'État et les co-gestionnaires de la réserve naturelle, il est précisé que le plan de gestion de la réserve naturelle devra être élargi au périmètre du site Natura 2000 selon les dispositions du guide méthodologique des documents d'objectif Natura 2000 et dans le cadre d'un comité de suivi spécifique. Lors du comité consultatif de la réserve naturelle du 20 mars 2000, il a été proposé que le comité consultatif de la réserve naturelle, élargi aux Communes hors réserve présentes sur le site Natura 2000 (Plérin, Planguenoual, Pléneuf-Val-André), constitue le comité de pilotage du site Natura 2000.

Il y a une forte complémentarité écologique entre les habitats marins classés en réserve naturelle et la frange littorale (falaise bordant l'estran) classée en zone Natura 2000. Un seul document Plan de gestion de la Réserve - document d'objectif de la zone Natura 2000 sera élaboré.

la démarche commune "Réserve Naturelle et Natura 2000" entre dans la réflexion de mise en cohérence des plans de gestions et des documents d'objectifs initié par RNF à la demande du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement





**L'organisation de la concertation**

**Comité de pilotage**

**Comité consultatif élargi**

**Groupes de travail**

L'organisation de la concertation et le tableau de bord ont été validés par le premier comité de pilotage Natura 2000 du 2 juillet 2001

- Activités de loisirs sur le DPM
- Les professionnels du DPM
- Gestion des milieux côtiers & Algues Verte
- Groupe scientifique

**La communication**

Le document d'objectif c'est :

- Un document établi sous la responsabilité et le contrôle de l'État
- Un outil de mise en cohérence des actions publiques et privées qui ont des incidences sur les habitats d'un site
- Un document de référence et une aide à la décision
- Un document concerté, réalisé en associant les acteurs concernés (habitants, élus, représentants socioprofessionnels)
- Un document de communication qui facilite la compréhension des politiques publiques
- Un document de référence en ce qui concerne le patrimoine du site

- Grand public**
  - Site internet « baie de St.Brieuc »
  - Cabri mag
  - Bulletins municipaux
  - Presse local
  - Réunion public
- élus**
  - Commission environnement de la Cabri
  - Rapport d'activité annuel
  - Réunion en mairie
- Membres du comité et groupe de pilotage**
  - Compte rendu des réunions
  - Documents de synthèses
  - Rapport d'activité annuel





# Etudes préliminaires Natura 2000

## Cartographie des habitats terrestres

4 habitats prioritaires et 27 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le site.

L'inventaire et la cartographie des habitats et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site natura 2000 de la baie de Saint-Brieuc ont été réalisés en 2000 par le bureau d'étude Ouest Aménagement (voir description dans le rapport d'activité de l'année 2000).

Le principal intérêt de la baie de St. Brieuc consiste à présenter dans un espace relativement restreint les principaux types de formations végétales présentes sur le littoral breton :

- Les falaises rocheuses
- Les Marais et prés-salés
- Les dunes

18 espèces présentant un intérêt patrimonial (protégées au niveau national, régional, départemental, ou liste rouge de la flore menacée du massif Armoricaïn) ont été inventoriées dans le site.

espèces	Intérêt patrimonial	En zone réserve	Hors réserve
<i>Crambe maritima</i>	National	*	
<i>Eryngium maritimum</i>	Régional	*	*
<i>Parentucellia latifolia</i>	Régional	*	
<i>Arbutus unedo</i>	Régional		*
<i>Blackstonia perfoliata</i>	Régional		*
<i>Helianthemum nummularium</i>	Régional	*	*
<i>Limonium ovalifolium</i>	Régional	*	
<i>Ophrys sphegodes</i>	Régional	*	
<i>Cynoglosse officinalis</i>	Liste rouge	*	
<i>Hypericum montanum</i>	Liste rouge	*	
<i>Ophrys apifera</i>	Liste rouge	*	
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>		*	
<i>Geranium sanguineum</i>		*	
<i>Lathyrus aphaca</i>		*	
<i>Dianthus armeria</i>		*	
<i>Anacamptis pyramidalis</i>		*	*
<i>Ruppia maritima</i>			*
<i>Limonium normanicum</i>		*	*

code Natura2000	type d'habitat	En zone réserve	Hors réserve	Surface (ha)
<b>Eaux marine et milieux à marées</b>				
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	*		916.6
* 1150	Lagunes côtières		*	0.074
<b>Falaises maritimes et plages de galets</b>				
1210	végétation annuelle des laisses de mer	*		0.55
1223	groupement à Crambe atlantique		*	0.05
1230	falaises avec végétation des côtes atlantiques et pelouses pionnières		*	17.7
* 2135	pelouse xérophile calcicole	*	*	19.5
<b>Marais et prés-salés atlantiques et continentaux</b>				
1311	gazons à salicornes des niveaux bas	*		10.5
1313	végétations annuelles pionnières	*		0.5
1320	prés à spartine	*		10.9
1332	prés salés atlantiques	*		23.4
1333	prés salés atlantiques de niveau supérieur du schorre et roselières	*		17.9
1335	prés salés atlantiques à chiendent	*		5.1
1336	prés salés des hauts de plage	*		0.17
1420	fourrés halophiles des prés salés	*		34.1
1422	fourrés halophiles des prés salés à salicornes pérennes	*		29.5
<b>Dunes maritimes des rivages atlantiques</b>				
2110	Dunes mobiles embryonnaires	*	*	0.21
2120	dunes blanches à Oyat et à fétuque	*	*	0.45
* 2131	dunes grises septentrionales	*	*	2.4
2180	chênaie-frênaie sur dunes (faciés à Populus alba)	*		7.76
<b>Depressions humides intradunaires</b>				
2191	mares dunaires à Drepanocladus	*		0.15
2192	pelouses pionnières des pannes dunaires	*		0.41
2194	prairies humides dunaires calcicoles	*		0.2
<b>Eaux douces et zones humides</b>				
3150	mares eutrophes à lentilles d'eau		*	0.015
<b>Landes et fourrés tempérés</b>				
* 2136	lisière xero-thermophile dunaire		*	0.45
<b>Boisements</b>				
92A0	forêt galerie à saules fragiles		*	1.25
91A0	chênaies thermo-atlantiques		*	66
				<b>1164.84</b>

La richesse patrimoniale, au niveau végétal, est donc relativement bonne, mais le principal intérêt du secteur réside dans la présence de nombreuses espèces calcicoles parmi les pelouses de falaises. Celles-ci représentent



une originalité intéressante pour une région très pauvre en substrats calcaires.



## Cartographie des habitats marins

**A** la demande de la DIREN, la Cabri a accepté la mission de dresser le bilan des méthodes en cartographie en milieu marin, en vue de la réalisation d'un cahier des charges, et d'évaluer les besoins en cartographie des sites Natura 2000 possédant une partie en Domaine Public Maritime (DPM), sur la région Bretagne.

Du fait de l'existence d'un APS (avant projet sommaire), initialisé par la DIREN suite au naufrage de l'Erika (Réseau Benthique, ou ReBent), une réorientation de la mission initiale a été effectuée vers la mi-janvier, en vue d'une harmonisation de ces deux missions : il s'agit, dès lors, de dresser le bilan des besoins des sites Natura 2000, partie DPM ; IFREMER se chargeant du bilan des méthodes.

Une seconde partie a été adjointe à cette mission consistant à dresser la cartographie des biocénoses benthiques des substrats durs du projet de zone Natura 2000 n° FR5300066 : Baie d'Yffiniac, anse de Morieux. En association avec l'étude biosédimentaire menée conjointement entre l'IFREMER, le laboratoire de géomorphologie de Dinard et le Muséum d'histoire naturelle de Dinard dans le cadre de la réserve naturelle (voir page 19), l'ensemble des habitats marins du site Natura 2000 sera cartographié.

### Etat d'avancement du bilan des besoins :

Les sites Natura 2000 ayant un opérateur local ont été visités en quasi-totalité ; les chargés de mission consultés. Cela a permis de définir les besoins et les manques inhérents à chaque site et d'en dresser une liste sous forme d'un document de travail adressé fin mars début avril à la DIREN et à IFREMER.

Une recherche bibliographique a été effectuée de façon à voir la possibilité d'application de la Directive Habitats, promotrice du Réseau Natura 2000, en DPM. Une synthèse présentant les manques et besoins quant à ce point a été intégrée dans le texte fourni à Ifremer et à la Diren.

Une note de synthèse, réalisée à partir de ce document de travail et du rapport provisoire de l'APS, est en cours de réalisation.

### Etat d'avancement de la cartographie des biocénoses benthiques sur substrats durs

Durant la première semaine d'avril, le protocole scientifique et le plan d'échantillonnage ont été élaborés. Une première partie de la prise de données terrain, effectuée entre Morieux et Dahouët, a été utilisée comme test de la méthode. Le reste de la zone Natura 2000 a été effectué à la suite, lors de marées dont le coefficient est suffisamment important.

En juillet, lors du Comité de Pilotage de la Réserve Naturelle et le lancement officiel de Natura 2000 en Baie de Saint-Brieuc, le problème de la ZPS de l'îlot du Verdelet a été évoqué. Cette zone a été rajoutée à la mission de cartographie des biocénoses benthiques sur substrats durs. La prise de données s'est achevée lors des dernières grandes marées d'août.

Le traitement de ces données sera effectué à l'automne et le rendu sous forme cartographique sera réalisé sous un logiciel de dessin (illustrator) afin d'être intégré dans une base de données SIG commune avec la cartographie des substrats meubles et la cartographie des habitats terrestres.

L'ensemble de la cartographie des habitats marins et terrestres seront intégrés dans un SIG



# Communication, accueil du public



## Dépliant de la réserve

**L**e dépliant de présentation de la réserve naturelle édité par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en 20000 exemplaires, est paru en octobre 2000. Il présente les intérêt floristique, faunistique, géologique et pédagogique de la Baie.

## Les richesses de la Baie

**D**ans le cadre du programme Vert et Bleu de la CABRI, un porte fiche contenant 20 dépliant a été édité en partenariat avec le Conseil Général. Ce document "Balades en Baie de Saint-Brieuc" présente 19 circuits de randonnées au sein de l'Agglomération.

La vingtième fiche "Réserve naturelle" présente les richesses de la Baie sous la forme d'une aquarelle de Gildas Chasseboeuf, représentant les falaises, les prés salés et l'estran, accompagnée de dessins ou de photos de quelques espèces que l'on peut rencontrer.



## EN TRAVAUX

**Un dépliant** synthétisant l'ensemble des règlements ayant cours en fond de Baie sera édité avant la fin de l'année 2001 et largement diffusé auprès des utilisateurs de la Baie.

**Un site Internet** présentant la réserve naturelle et le site Natura 2000 est en projet. Il pourrait accueillir son premier internaute début 2002.



Le porte fiche "balades en Baie de Saint-Brieuc" (20 fiches) est vendu 15 Frs dans les offices du Tourisme et à la Maison de la Baie



**Maison de la Baie  
Centre d'accueil et d'information  
de la réserve Naturelle**

**A**ccueillir les visiteurs, leur faire connaître et découvrir un milieu naturel exceptionnel, promouvoir le patrimoine et les activités de la baie ou simplement offrir un site aux promeneurs pour la seule beauté du panorama, c'est l'objectif de la Maison de la Baie.

Sur l'année 2000/2001 (de septembre 2000 à août 2001) c'est plus de **15 000 personnes** qui ont fréquenté le site ou utilisé les services de la structure. Animations pédagogiques pour les scolaires ( primaires, collèges, lycées...), sorties natures à thèmes pour les groupes d'adultes ( comités d'entreprises, clubs d'ânés, publics adaptés...) plus de 3500 personnes ont pu bénéficier de ces actions. Animations « grand public » le week-end ou pendant les vacances, visites d'expositions ou projection vidéo grand écran c'est encore plus de 2000 visiteurs. Les vacances c'est aussi les centres de vacances ou de loisirs pour lesquels un programme spécifique a été élaboré et qui a permis à plus de 400 enfants de découvrir les richesses de la baie.

Grande activité pour la Maison de la Baie, amplifiée depuis la création de la Réserve Naturelle, c'est notre rôle d'accueil et d'information. De plus en plus de personnes viennent chercher des renseignements, des documents sur l'environnement en général, une aide à l'identification d'un oiseau ou d'une plante ou simplement discuter de l'histoire du site, de la baie, de ses traditions, ses coutumes... C'est le grand public, promeneurs qui créent cette activité mais aussi les étudiants, les enseignants.

Autre activité qui se développe grâce à la demande croissante du public, c'est notre boutique. Livres naturalistes ou touristiques, cassettes vidéo sur l'environnement, l'histoire et les activités maritimes ou simplement petits souvenirs d'un passage dans la baie. Ces deux pôles confondus représentent 5000 personnes.

La Maison de la Baie c'est aussi l'hébergement. Nuit, week-end, ou séjour pour de petits groupes, des familles, des associations, cet hébergement au naturel sur l'année 2000 représente 1800 nuitées.

Le site de l'Etoile, le panorama exceptionnel sur l'Anse d'Yffiniac, sur la Réserve Naturelle attire chaque week-end et pendant les vacances des milliers de personnes. Site agréable et accessible ( parking, aire de jeux, sentier de randonnée...) il permet au public une approche de la nature par les aménagements existants ( arboretum, panneaux...et bientôt par les futurs panneaux du plan vert et bleu qui jaloneront le GR 34.

Expositions permanentes ou temporaires proposées par la Maison de la Baie pour mener à bien toutes ses missions.

**" Les richesses naturelles de la Baie de Saint-Brieuc "**  
exposition permanente consacrée à la faune, la flore et aux activités économiques de la Baie.

**" Avec la Baie de Saint-Brieuc, bienvenue dans les réserves naturelles "**  
exposition conçue et réalisée par l'association pour expliquer de manière concrète, la mise en place d'une réserve, son rôle, ses actions.  
( mise en place en décembre 1999 et toujours présentée au public )

**" Eau service de l'homme "**  
Exposition conçue et réalisée par la Maison de la Baie sur les consommateurs d'eau, les problèmes de pollution de l'eau, les solutions au quotidien. Comment faire prendre conscience à chacun de son rôle dans la protection de l'eau !

*Dernière création pour cet été :*

**" Le coin des curieux "**  
Pour découvrir la mer en s'amusant, une ambiance sous marine pour un espace aménagé pour les enfants. Grâce à des livres, jeux, aquariums, loupes, vidéo, cd rom... ils ont pu soit librement ou en animation éveiller leur curiosité sur la nature qui les entoure et en particulier le bord de mer.

*Depuis l'été, diffusion du film de Rolland SAVIDAN et Florence MAHE " L'arpenteur des grèves " en version DVD pour une meilleure qualité et un meilleur rendu.*



**Sur l'année  
2000/2001,  
15 000 personnes  
ont fréquenté le site  
de la Maison de la  
Baie**





**Maison de la Baie  
Entre Terre et Mer  
nouveau projet d'exposition**

Une zone " écologie et pédagogie"  
présentant sous forme interactive les  
réseaux trophiques de la baie et la  
richesse phytoplanctonique de ce milieu.

**C**e projet d'exposition vise à faire pénétrer le visiteur dans l'intimité d'un milieu naturel. Plus qu'une simple reproduction d'un paysage, cette exposition permet au public de comprendre le fonctionnement complexe et fragile d'un milieu, ainsi que de découvrir son incroyable richesse.

La réserve naturelle attire une part de public qui fréquente peu les musées et les expositions. Le projet de la Maison de la Baie fera donc le lien avec les différents sites d'accueil du public présent dans la région afin d'inciter le public à découvrir ces structures muséographiques.

- " **la galerie des Oiseaux** " ( titre non définitif )

Il s'agit d'une maquette à l'échelle 1 sur une longueur de 12m, présentant le milieu de vase et le milieu rocheux, avec des oiseaux à l'échelle 1 saisis dans des positions caractéristiques de leurs activités habituelles. Deux aquariums " incrustés " dans la maquette montrant les espèces aquatiques, illustrent l'interconnexion entre le milieu terrestre et le milieu aquatique.

Une rampe de délimitation, utilisée comme support d'information sur chaque espèce d'oiseaux, sera complétée par une ambiance sonore avec leurs chants circulant d'un bout à l'autre de la pièce et un système d'éclairage individualisé.

**- la galerie d'aquariums**

A la suite de cette galerie des oiseaux, le second espace muséographique présentera les différents biotopes marins locaux.

A travers deux aquariums de 12m<sup>3</sup> environ, le visiteur découvrira deux milieux caractéristiques de la Baie de Saint-Brieuc : le milieu sableux et rocheux. Des aquariums, de plus petite dimension, présenteront d'autres espèces de ces biotopes (mollusques, cnidaires, herbier de zostères et hippocampes, syngnathes...). L'équipement comprendra également un bassin tactile pour une approche plus sensitive du milieu marin.

Pour compléter ces aménagements et obtenir un accueil de meilleure qualité, des travaux vont être entrepris pour transformer l'entrée des visiteurs. Un projet d'architecte est en cours pour une meilleure distribution de chaque poste de travail, de l'accueil, de la boutique et des bureaux du personnel de la Réserve Naturelle.

La première phase des travaux devraient commencer courant du mois de novembre 2001.

## " NATURES EN FÊTE " 11,12,13 et 14 octobre

Le Conseil Général conduit une politique d'éducation à l'environnement qui se traduit notamment par la mise en place d'une politique départementale des Maisons Natures, dont bénéficie la Maison de la Baie. Aujourd'hui cinq maisons bénéficient du label départemental.

Afin de présenter l'action de ces structures et de valoriser la notion de réseau, les Maisons Natures Départementales organisent un long week-end autour de deux grands pôles :

- une découverte de l'éco-territoire
- une sensibilisation à l'éco-citoyenneté et au développement durable

Ce week-end se déroulera du 11 au 14 octobre 2001 dans chaque maison.



**Programme des animations et  
festivités  
de la Maison de la Baie :**

Jeudi 11 et vendredi 12 octobre :

( entrée libre et gratuite )

Ces deux jours auront une dominante scolaire en direction de toutes les écoles et plus particulièrement pour les établissements de la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc.

Pour ces deux journées, trois pôles seront proposés :

**\* Réserve Naturelle de Saint-Brieuc, un éco-territoire de qualité.**

A partir de la terrasse de la maison: découverte d'un site naturel protégé, de ses richesses écologiques, des enjeux de la protection de l'environnement.

**\* Expositions Ecocitoyenne :  
" Terre-Terre "**

Chaque enfant sera invité à prendre conscience du rôle qu'il joue dans la gestion du patrimoine. Air, eau, sol et vie seront les moteurs de cette exposition qui montre comment différents usages de ces milieux peuvent influencer sur l'environnement. Qu'est-ce qu'un écosystème ? Comment mieux gérer les sources d'énergie dont nous disposons ? Le développement durable. Les marées noires et les problèmes d'eutrophisation ... Quelques questions auxquelles il sera possible de trouver réponse en s'amusant grâce à " Terre-Terre ".

**" Eau service de l'homme "**

L'eau est la seule substance qui puisse, sur terre, exister en même temps sous les trois états : liquide, gazeux et solide. L'eau douce représente une infime partie de la quantité d'eau qui recouvre la terre. Ce capital de vie doit être économisé, protégé et respecté.

Le cycle de l'eau, l'eau dans la vie quotidienne, eau propre-eau sale...une multitude de sujet sur l'eau pour se poser des questions et y réfléchir.

**\* Poésie, rêverie avec la mer et curiosité.**

Spectacle de marionnettes et ombres "Le pêcheur d'étoiles" de Philippe SAUMONT.

Spectacle d'une durée de 45 mn pour public de 150 personnes.

Vendredi soir :

Conférence de Monsieur Jean Marie PELT Président de l'Institut Européen d'Ecologie

et auteur de nombreux ouvrages " l'homme renaturé ", " la vie sociale des plantes ", " le tour du monde d'un écologiste "... Cette conférence se déroulera à Tréguieux, (Bleu Pluriel). Le thème retenu est "**Les langages secrets de la Nature**".

Samedi 13 et Dimanche 14 octobre :

Pour ce week-end plusieurs pôles seront à la disposition du public pour qu'il puisse aller de l'un à l'autre sans contrainte d'horaire.

En dehors des expositions déjà présentées et animées le jeudi et le vendredi, "Le Coin des Curieux " ouvrira ses portes :

Ambiance sous-marine pour cet espace aménagé pour les enfants. Livres, jeux, aquariums, loupes, peinture, poterie, Cd Rom...tout est présent pour éveiller la curiosité de l'enfant sur la nature qui l'entoure et en particulier le bord de mer. Des animations de terrain et de découverte du milieu seront mises en place le samedi et le dimanche.

Pour compléter ces connaissances, différents stands ou sorties seront organisés sur le site ou sur le terrain par la CABRI/Réserve naturelle, VIVARMOR Nature, Association Halte aux marées vertes, L.P.O., GEOCA, Maison Nature de GLOMEL...

Sur le site de la Maison de la Baie un sculpteur, Yannick COAT, réalisera en direct, une œuvre géante à la tronçonneuse. Ce travail se poursuivra tout le week-end pour donner naissance à un animal de notre éco-territoire. Un marché bio et artisanal sera proposé par des agriculteurs et producteurs locaux le samedi après midi et le dimanche, pour une vente de leurs produits mais aussi une présentation technique de leurs activités. En parallèle des visites guidées d'exploitations agricoles seront organisées par le CEDAPA. Cette "porte ouverte sur l'agriculture durable" se fera au départ de la Maison de la Baie grâce à une navette car.

Plusieurs petites conférences ou débat seront proposés par : le conservatoire du littoral, le club Epave de St-Brieuc, Yvon LE GARS cinéaste animalier...Un atelier cerf-volant, pour enfants, sera mis en place le dimanche sur le site par Charles de Coquermond ( création, fabrication, montage et essai...) ainsi qu'une présentation de girouettes.

Pour compléter l'inventaire des richesses de la Baie, des projections de "L'arpenteur des grèves "ainsi que " Les oiseaux de mer et du littoral " de Marie Christine BROUARD seront proposées régulièrement.

Samedi soir, un peu de détente et de musique " verte " avec un spectacle de Jean Yves BARDOUL

Sur scène, l'étal d'un marchand des quatre saisons s'installe. Pour faire résonner les instruments, il vous faudra d'abord les comprendre. Selon l'époque, vous apprendrez à utiliser tel ou tel objet sonore composé de plantes ou de fruits : endives, maïs ou poireau, noisettes, angélique, iris, joncs et encore bien d'autres produits du terroir. Vous assisterez à un pot pourri " très bœuf ! ", suivant la saison mais aussi l'envie du musicien. (spectacle se déroulant dans Hall de restauration 150 m<sup>2</sup>)

Tout au long du week-end, vous pourrez visiter à Hillion sur le site de Bon Abri, les installations mytilicoles. Ce sont les richesses de la Baie qui ont permis le développement de cette activité économique. Une l'Association " Les amis de la moule hillionaise " proposera de déguster les produits issus de la mytiliculture de la Baie.





# Observatoire permanent de la Fréquentation

A. Roger, stagiaire de la Maison de la Baie et J. Vidal ont suivi la fréquentation estivale de la Réserve Naturelle et du site Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc

L'observatoire permanent de la fréquentation a été mis en place en 2000 avec une première analyse de la fréquentation estivale de la réserve naturelle. L'étude a été présentée au Groupe Technique Scientifique de juin 2001 (voir page 18).

Ce suivi a été reconduit en 2001 et a été étendu à la zone Natura 2000, en incluant 6 nouveaux sites. Comme en 2000, le suivi comporte deux approches : les comptages et les questionnaires. Le comptage s'effectue par un relevé du nombre de véhicules sur chaque parking et des immatriculations. Cette année un comptage complémentaire a été effectué pour les plages du Valais, Lermot, Bon Abri, St Maurice, Béliard, La Cotentin, Grève du Vauglin et Port Morvan, où une estimation du nombre de personnes présentes sur la plage a été enregistré.

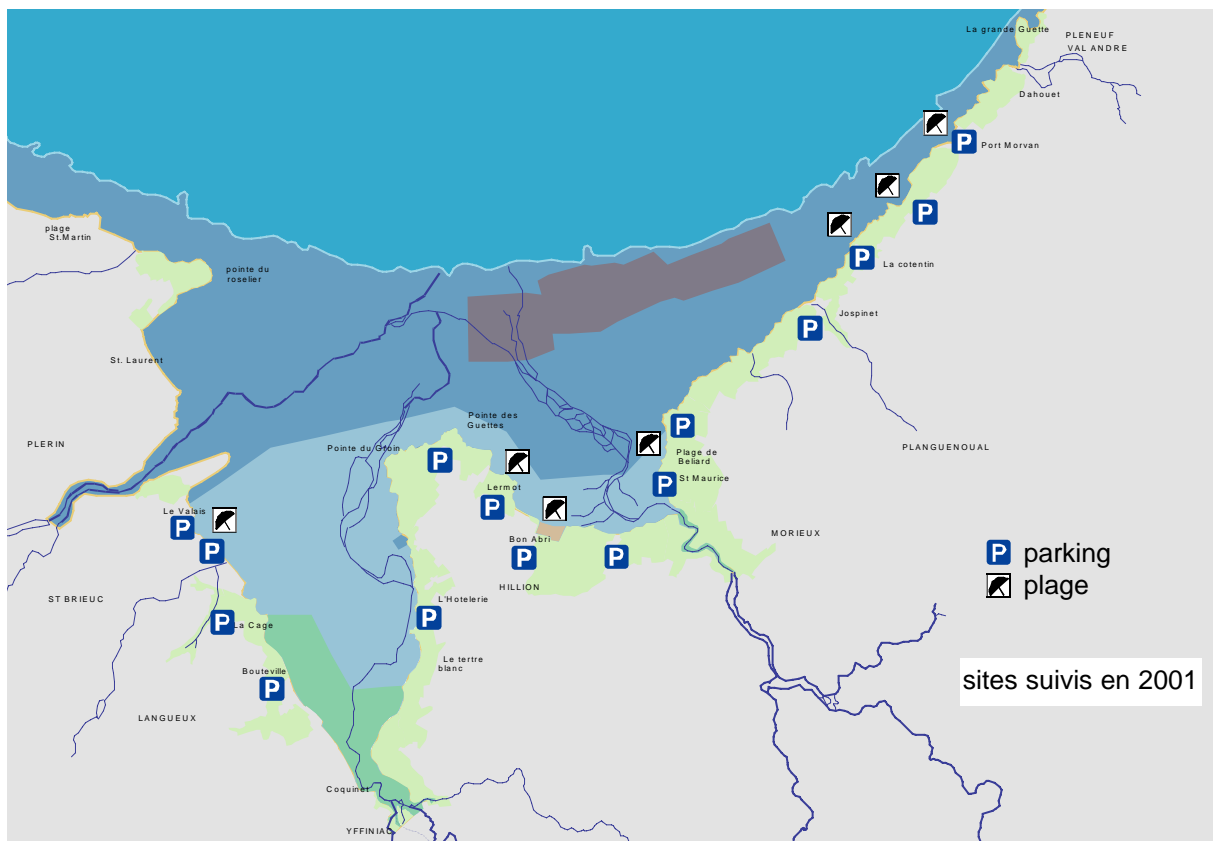
Une estimation de la fréquentation des différents secteurs du sentier des Douniers a été également réalisée. Grace au Conseil Général, des compteurs piétonniers ont été installés sur le GR et sur les dunes de Bon Abri.

Les questionnaires utilisés en 2000 ont été modifiés afin de mesurer l'impact du balisage sur les visiteurs.

Le suivi de la fréquentation estivale a donc été étendu à la fois en terme de territoire en incluant le site Natura 2000, en terme de nombre de paramètres étudiés, en terme de période de mesure (du 1er juillet à la mi-septembre) et du nombre de jours de mesures.

L'intégralité du suivi a été réalisé par Apolline ROGER (stagiaire à la Maison de la Baie) et par Justine VIDAL.

Les résultats seront disponibles en fin d'année 2001.





## EN PROJET

### " Accueil et gestion de la fréquentation autour de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc "

La connaissance du public fréquentant la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est essentielle pour définir une stratégie relative à l'accueil et la gestion de la fréquentation.

Dans le cadre de l'observatoire permanent de la fréquentation, et afin de réaliser le plan de gestion et le plan d'interprétation de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, une étude sera menée afin de prévoir l'organisation des accès, les évolutions à venir dans le trafic et la fréquentation, afin d'anticiper les moyens qui seront nécessaires à court et moyen terme. Elle doit notamment prévoir le niveau de saturation des sites, les équipements ou aménagements nécessaires, ainsi que les mesures conservatoires à mettre en place.

Une étude préliminaire est en cours de réalisation par A. Roger, stagiaire à la Maison de la Baie permettant l'élaboration du cahier des charge de l'étude qui sera réalisée en 2002

#### Objectif de l'étude

- Effectuer une analyse du contexte local de l'accueil du public, en particulier des infrastructures existantes ou en projet (maison de la baie, musée de Langueux...).
- Prévoir l'évolution de la fréquentation, les lieux et périodes d'affluence
- Faire un bilan des impacts potentiels de la fréquentation sur les espaces naturels
- Proposer des solutions de régulation et d'aménagement des accès
- Analyser la perception des visiteurs du statut de réserve, leurs motivations et leurs attentes
- Établir une typologie des visiteurs
- Proposer en conséquence des aménagements
- Proposer des possibilités de mise en cohérence des différentes structures d'accueil du public et de leurs stratégies de communication
- Proposer des évolutions méthodologiques à l'observatoire permanent de la fréquentation, en particulier pour suivre les impacts de la fréquentation sur les habitats et les espèces (dégradations, dérangements...).

En s'intégrant dans l'observatoire permanent de la fréquentation, cette étude utilisera les premières données recueillies en 2000 et 2001. Cette étude devra faire des propositions afin de développer et d'optimiser les méthodologies de suivis de l'observatoire.

Ce projet sera en cohérence avec l'étude lancée par RNF "Etude de la fréquentation dans les réserves naturelles" fin 2001.



# Nouvelles Coordonnées



## Réserve Naturelle



A partir du 5 novembre, l'équipe de la Réserve Naturelle s'installe au premier étage de la Maison de la Baie



tel : 02 96 32 31 40

fax : 02.96.32.31.74

mèl : [aponsero@cabri22.com](mailto:aponsero@cabri22.com)

A.PONSERO :

-ligne direct : 02 96 32 31 41 ou 06.75.13.30.09

J.VIDAL :

-ligne direct : 02 96 32 31 40 ou 06.89.35.35.30

A.C. VAUDIN :

-ligne direct : 02 96 32 31 40



CABRI

3 place de la résistance

BP 4402

22044 Saint-Brieuc cedex 2

Téléphone : 02 96 77 20 00

Télécopie : 02 96 77 20 01

Messagerie : [accueil@cabri22.com](mailto:accueil@cabri22.com)



**LA MAISON DE LA BAIE  
DE ST-BRIEUC**

Centre d'accueil et d'information  
de la Réserve Naturelle

Site de l'Etoile

22120 Hillion

tel: 02 96 32 27 98

Fax : 02 96 32 30 28

Email : [maison.de.la.baie@wanadoo.fr](mailto:maison.de.la.baie@wanadoo.fr)



VivarmorNature

Boulevard Sévigné

22000 Saint-Brieuc tel/fax : 02 96 33 10 57

Site : <http://asso.wanadoo.fr/vivarmpr>

Email : [vivarmor@wanadoo.fr](mailto:vivarmor@wanadoo.fr)

